

DETECTIVE

N° 560 - Jeudi 20 Juillet 1939 - 1 fr. 75

EN
EXCLUSIVITÉ

De passage à Paris

L.-G. TURROU

*redoutable adversaire
des espions nazis*

confie à notre
collaborateur R.-J. PIGUET



Comment on devient
G.MAN

16707



Chasseur d'hommes ? Chef d'un service d'espionnage ? Non ! Bien mieux ; un simple G. Man, qui arrêta Hauptmann, le ravisseur du bébé Lindbergh, et dévoila l'espionnage nazi aux Etats-Unis. Léon G. Turrou fait connaître à notre collaborateur René-J. Piguet :

Comment on devient G. MAN



J'AVOUE humblement, ex-inspecteur chef de la brigade criminelle, à Paris, que je n'étais pas « chaud », à l'idée de rencontrer M. Léon Turrou, le chasseur d'hommes à la mitrailleuse toujours braquée, la terreur des nazis, le chef du service de contre-espionnage aux Etats-Unis, ainsi que le présentait la presse. On précisait même le nombre de ses enquêtes réussies depuis dix ans : 2.500, ce qui représentait, pour les connaisseurs, un curieux effort journalier.

Il est vrai qu'au cours des vingt-six années que j'ai passées à la police judiciaire, j'ai côtoyé tant de célébrités policières de tous les continents que je me mêle toujours un peu de ceux qui viennent chez nous, précédés d'une réputation dont la publicité n'est pas toujours exclue.

— Mais, tu fais erreur, m'a-t-on déclaré. Léon Turrou est un simple G.-Man, en retraite, un des hommes à Edgar Hoover, le directeur du Fédéral bureau des investigations. C'est un agent spécial, courageux et capable. C'est lui qui a participé à l'enquête sur le rapt du fils Lindbergh et arrêté Hauptmann.

Du moment qu'il ne s'agissait pas d'un conférencier, mais d'un véritable enquêteur, agent spécial du bureau fédéral « of investigation », les lecteurs de *Détective* avaient intérêt à cette rencontre, et c'est ainsi que j'ai fait la connaissance de cet homme charmant autant que modeste qu'est M. Léon Turrou, lequel a bien voulu, pour nos lecteurs, expliquer comment on pouvait devenir G.-Man aux Etats-Unis.

Mais avant de lui donner la parole, examinons d'abord les circonstances qui provoquèrent la création des G.-Men et leurs attributions.



Les Etats-Unis sont constitués par la fédération de quarante-huit Etats différents, dont chacun est en quelque sorte un compartiment distinct des quarante-sept autres en ce qui concerne l'organisation et les pouvoirs de la police. De plus, il existe dans cette même fédération quelque quarante mille agglomérations urbaines qui ont chacune leur propre police. Aussi, on imagine quels inconvénients peuvent se produire lorsque les policiers municipaux ou régionaux ont à effectuer une enquête ou à s'orienter sur une piste qui devraient être poursuivies au delà du territoire où ils exercent leurs fonctions. A la frontière de l'Etat fédératif, ils n'ont, plus aucun pouvoir, si bien qu'ils doivent confier leur mission à d'autres collègues plus ou moins au courant de l'affaire, ce qui provoque des difficultés, des lacunes ou des retards qui peuvent être irrémédiables. Parfois même, comme les règlements ne sont pas identiques dans les divers Etats confédérés, il arrive qu'au delà de telle frontière les demandes d'investigations émanant d'un autre ressort soient refusées, ce qui met à l'abri tout délinquant ou criminel fugitif faisant l'objet de la poursuite ou de l'enquête.

Jusqu'en 1928, les hors-la-loi américains ont largement bénéficié de cette déficiente organisation ; mais la prohibition, puis les profits du kidnapping ayant incité les gangsters à multiplier les crimes les plus téméraires, il a bien fallu qu'une méthode efficace fût étudiée et adoptée pour enrayer le fléau croissant. C'est alors que le gouvernement fédéral constitua un nouveau corps de policiers dont le siège fut établi à Washington, capitale de l'immense Etat américain.

Cet organisme largement pourvu de moyens matériels les plus perfectionnés, d'autorité légale et d'effectifs d'élite fut l'œuvre de M. Edgar Hoover, homme d'une énergie remarquable et d'une ténacité sans égale. Ce fut le père des G.-Men. Son organisation reçut le nom de bureau fédéral d'investigations du département de justice, et c'est ce qualificatif que prononcent les agents spéciaux (G.-Man), en prêtant serment devant une cour de justice.

C'est également leur directeur, M. Hoover, qui défendit son organisation dans l'attribution des crédits indispensables à son fonctionnement et à son amélioration au point d'en faire actuellement une arme indispensable à la sécurité des citoyens américains.

— Dans quelles conditions sont recrutés les G.-Men, c'est-à-dire si je suis bien informé « les hommes du gouvernement » et non les « fusiliers-policiers » comme on le croit communément en Europe.

M. Turrou s'asit confortablement, ne doutant pas que l'entretien allait être assez long, et me dit, en souriant :

— Cela me fait plaisir de vous renseigner. Vous êtes et cela se comprend, le seul qui depuis mon arrivée m'ait posé cette question pourtant si intéressante. Car je crois que le recrutement et surtout les conditions de la vie d'un G.-Man diffèrent sensiblement de celles d'un policier français.

Le recrutement des G.-Men

Les G.-Men sont recrutés parmi des candidats de vingt-cinq à trente ans. Ils doivent fournir un diplôme attestant qu'ils ont effectué des études universitaires solides. Le titre de docteur en droit est obligatoire, les G.-Men étant appelés à utiliser de fortes connaissances juridiques dans leurs enquêtes et dans les procès qui s'en suivent. Il n'est d'ailleurs pas rare qu'un G.-Man fasse fonction de procureur dans tel ou tel tribunal des Etats-Unis.

Outre le bagage intellectuel qui leur est demandé, les candidats G.-Men doivent répondre à des conditions très sévères concernant les aptitudes physiques et l'honorabilité civile. Deux agents effectuent une enquête très minutieuse sur chaque postulant, sur son passé, sur sa famille, ainsi que sur ses relations.

La direction du Bureau fédéral d'investigations du département de justice, à Washington, reçoit, annuellement, plus de 50.000 sollicitations, émanant de jeunes hommes aspirant à devenir G.-Men. Mais après sélection, basée sur les renseignements fournis par les intéressés et sur ceux recueillis par les enquêteurs, il ne reste qu'un seul candidat sur dix mille qui soit convoqué pour subir les examens d'admission.

Le candidat sélectionné est convoqué par télégramme. Il doit se rendre à la plus proche des trente-six sections de l'organisme réparties dans les divers Etats des U. S. A. Le chef de la section et un inspecteur venu de Washington l'interrogent sur les sujets les plus divers pour se faire une opinion sur sa culture, sur son jugement et sur la vivacité de son esprit. Cette « conversation » dure une heure. Puis, le postulant subit pendant deux

heures un examen très serré sur ses connaissances juridiques et sur ses aptitudes en matière de police criminelle. On lui propose, notamment, des cas difficiles qu'il doit résoudre théoriquement avec le maximum de promptitude.

Si le candidat est jugé capable de remplir les fonctions de G.-Man, il est dirigé sur Washington, où le Bureau fédéral d'investigations se chargera de son instruction complémentaire.

Tout d'abord, il est placé en observation pendant trois jours dans un hôpital militaire ou naval. Il est minutieusement examiné sur « toutes les coutures », subit une prise de sang, doit se soumettre à un examen médical aussi complet que celui qui est de rigueur pour le choix des élèves officiers. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire que le « sujet » ait les proportions d'une armoire. Beaucoup de G.-Men sont fort minces et relativement petits. La vitalité et la robustesse sont plus appréciées que la hauteur de la taille et la dimension du tour de poitrine.

Reconnu parfaitement sain et vigoureux, le « sujet » est placé dans une école spéciale relevant du contrôle du Bureau fédéral d'investigations du département de justice. Il effectuera un stage de seize semaines dans cette école ; mais il devra s'avérer, dans un délai de six semaines, apte de 80 % à devenir G.-Man, sans quoi il sera éliminé sans plus attendre.

Le programme de l'institution comporte un apprentissage théorique et pratique des méthodes policières, une initiation très approfondie en matière de « cas » juridiques ainsi qu'en matière de politique (car tout G.-Man peut être appelé à remplir de délicates fonctions auprès des cabinets ministériels ou dans les hautes sphères officielles). De plus, l'élève se perfectionne dans les études générales et dans la pratique des sports les plus variés — entre autres le tir, la boxe et le jiu-ji-tsu.

Les épreuves

Dès le premier jour, le pupille reçoit une mitrailleuse tirant six cents coups à la minute, deux revolvers, deux fusils, dont un fusil de chasse, un fusil antigaz, un lot de balles et de grenades. L'attribution immédiate de cet arsenal personnel a pour but d'étudier le sang-froid des postulants. Or, certains de ceux-ci se troublent en recevant tant d'armes et de projectiles. La vue et le contact d'un pareil attirail leur ouvrent des aperçus tragiques sur les batailles sanglantes contre les gangsters, sur les péripéties parfois très dangereuses qui peuvent illustrer (ou interrompre définitivement) la carrière d'un G.-Man. Aussi, beaucoup de jeunes gens dissimulent mal leurs appréhensions au moment où leur est remis leur matériel d'armement. Les uns sont donc éliminés, tandis que d'autres se hâtent de déposer leur démission...

Après la remise des armes, les élèves sont conduits dans un hôpital pour assister à une autopsie. C'est là encore une épreuve destinée à témoigner de leur maîtrise de soi. Et bon nombre de débutants n'y résistent pas. Les uns s'évanouissent et sont immédiatement radiés. D'autres s'en vont de leur propre mouvement, résolus à ne plus jamais revoir pareille boucherie.

Chaque semaine, l'élève persévérant subit un examen ayant pour but de permettre le contrôle de ses progrès. Si son apprentissage reste stationnaire, il ne tarde pas à être exclu. Au reste, il n'y a que 30 % des élèves qui parviennent à obtenir le diplôme d'Agent spécial du bureau fédéral d'investigations du département de justice, titre abrégé populairement par le nom de G.-Men.

Une des épreuves-types qu'ont à subir les futurs agents spéciaux consiste à leur faire déceler l'identité exacte d'un « voyageur », logé sous un faux nom dans un hôtel, lequel voyageur n'est autre qu'un policier jouant les interdits de séjour. Par ailleurs, l'élève doit être à même de déceler facilement les coupables ayant adopté une ou plusieurs des cent cinquante manières de violer les lois fédérales des Etats-Unis.

Le traitement des G.-Men

A l'issue de son stage à l'école de police de Washington le G.-Man titularisé est affecté à l'une des trente-six sections (desquelles dépendent trois cents commissariats) réparties dans le grand Etat d'Amérique. Dans son travail,

Le G.-Man, pendant six mois, est soumis à un entraînement sévère. Par la suite, lorsqu'il aura subi avec succès ses examens, le G. Man, appelé pour prendre la direction d'une affaire, sera seul responsable de son enquête.



l'agent spécial agira désormais de sa propre autorité. Il pourra requérir au besoin l'assistance d'un ou de plusieurs collègues, ou même réclamer le concours de l'armée, de la marine et de l'aviation dans les affaires nécessitant un grand déploiement de forces répressives, mais n'ayant point de chef immédiat, le G.-Man conduira comme bon lui semblera toute l'enquête ou toute opération qui lui aura été confiée. Il n'aura à rendre compte de ses missions qu'au siège central de Washington. D'ailleurs, il devra se rendre chaque année dans la capitale pour effectuer un stage d'instruction supplémentaire et pour faire contrôler son état de santé.

Pour commencer, le traitement annuel du G.-Man s'élève à trois mille deux cents dollars, à quoi s'ajoute une gratification quotidienne de cinq dollars, ce qui porte au total le traitement annuel de l'agent spécial à quelque cinq mille dollars (approximativement cent vingt mille francs français). Par la suite, ce traitement augmente selon une progression qui varie d'après le rendement fourni par le policier. Au reste, celui-ci n'est point payé au prorata de son ancienneté. C'est de son mérite et de son activité que dépend l'augmentation de ses émoluments.

Indépendamment de ce qu'il gagne pour son compte personnel, le G.-Man obtient aisément de très fortes sommes, quand il y a lieu, pour couvrir ses frais professionnels. Des crédits pour ainsi dire illimités sont mis à la disposition de tout agent spécial chargé d'une enquête nécessitant de larges dépenses. Du moins en est-il ainsi depuis 1932, c'est-à-dire depuis que le Bureau fédéral d'investigations a cessé d'être embryonnaire pour devenir l'organisme policier le plus important des Etats-Unis. En 1928, époque de ses débuts, cette administration qui comprenait un effectif de 250 agents et qui avait que des moyens et des pouvoirs encore limités, n'était pourvue que d'un budget annuel d'un millier de dollars. Mais, depuis 1932, une loi ayant permis le développement de l'organisme, l'accroissement de ses effectifs (portés à 700 hommes), et le perfectionnement continu de ses équipements, le service fédéral d'investigations a été doté d'un crédit annuel de douze millions de dollars, ce qui représente près d'un demi-milliard de francs français. C'est pourquoi les G.-Men n'ont pas à se soucier de lésiner pour joindre « les deux bouts » dans l'accomplissement de leurs missions. D'ailleurs, leurs notes de frais sont toujours payées, rubis sur l'ongle, et sans que la moindre remarque soit émise, car ils jouissent tous de la confiance absolue de la haute direction de Washington.

Le revers de la médaille

Par contre, il n'est point de compagnie d'assurances qui consente à garantir la moindre indemnité à un G.-Man, car la vie de celui-ci est exposée à trop de risques. Toutefois, si le malheur veut qu'un agent spécial du service fédéral d'investigations soit tué au cours d'une mission ou qu'il meure avant d'avoir pris sa retraite, ses parents les plus proches reçoivent immédiatement un premier secours de vingt-cinq mille dollars auquel le gouvernement ajoutera par la suite une mensualité de dix dollars pour chaque personne de la famille que le malheureux aidait à vivre. Jusqu'ici, il est arrivé treize fois que le cadre des agents spéciaux ait été endeuillé par la mort tragique d'un de ses membres.

A l'ordinaire, le G.-Man ne consacre que cinq ou six ans de sa vie à son rude métier. Celui-ci est, en effet, trop exténuant pour qu'on puisse s'y vouer indéfiniment. C'est une vocation qui exige des renoncements et des sacrifices permanents. Il faut renoncer au calme, à la sécurité, au repos, aux joies familiales, au bien-être du foyer, aux distractions et aux délassements lorsque l'on a opté pour la carrière de G.-Man. Et bien entendu, il n'est point question de prendre aucune période de vacances. Quinze heures de travail par jour, d'un bout de l'année à l'autre, samedi et dimanche compris, tel est le régime auquel sont soumis les agents spéciaux du service fédéral d'investigations. On ne saurait donc s'étonner qu'au bout de cinq ans, ces hommes-là aspirent à abandonner leur métier, d'autant qu'ils sont très recherchés par les grandes firmes commerciales ou industrielles qui leur assurent un avenir beaucoup plus paisible et beaucoup plus profitable du point de vue pécuniaire.

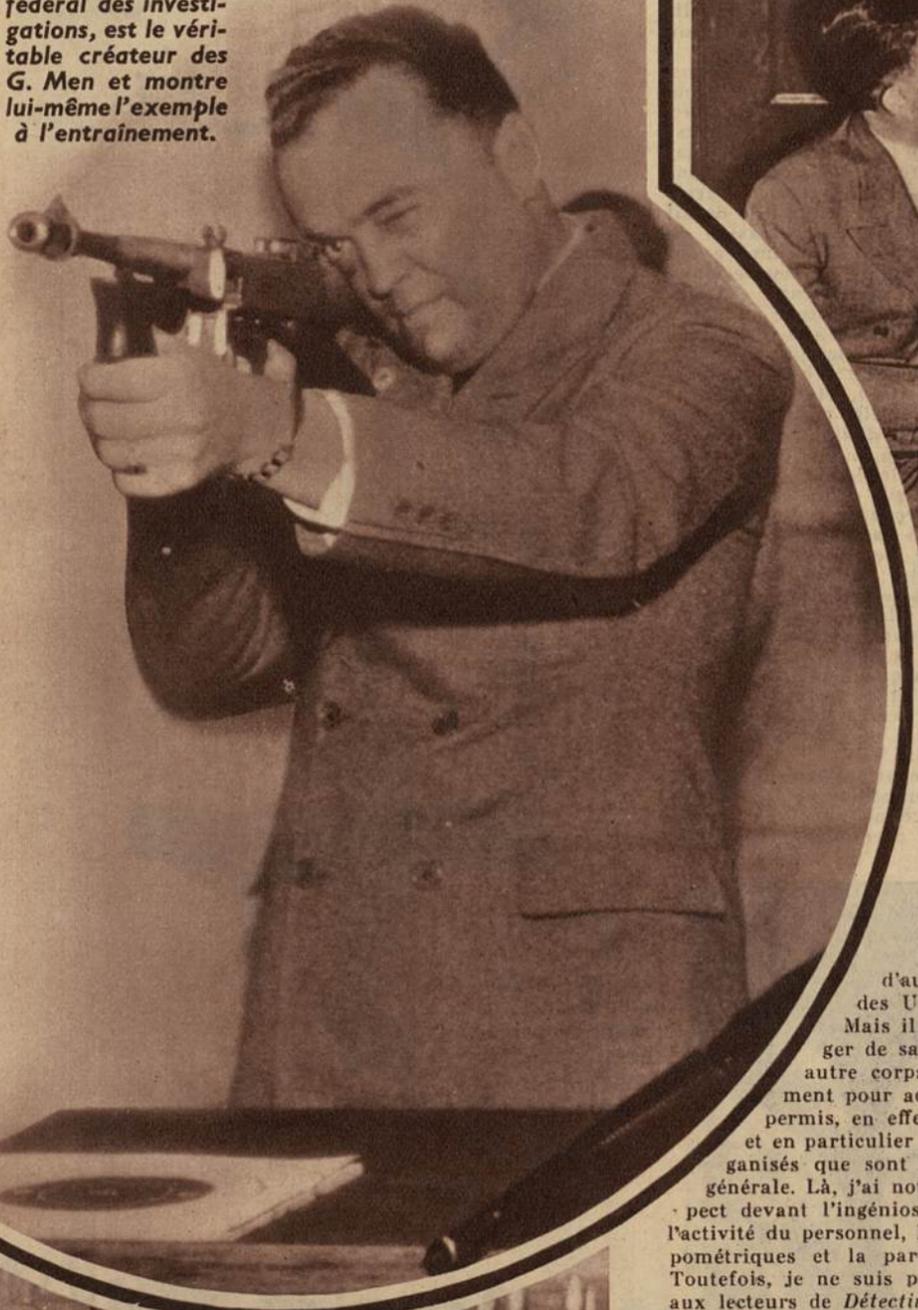
Mais tant qu'ils peuvent « tenir le coup » dans leurs fonctions, les G.-Men ont à leur disposition des moyens

qui leur sont d'une aide appréciable. Outre les crédits qui leur sont alloués pour mener à bien leurs missions, ils disposent de l'équipement le plus perfectionné qui soit, d'un matériel plus que suffisant, de la collaboration de toutes les polices secondaires qui exercent leur vigilance dans tel ou tel ressort et qui acceptent toujours très volontiers de seconder l'agent spécial du service fédéral d'investigations. Au surplus, les G.-Men sont admirablement documentés grâce aux archives centralisées à Washington. Chaque jour, 750 personnes travaillent au siège central de l'organisation pour enregistrer les renseignements parvenant de tous les coins des Etats-Unis et des pays étrangers collaborant avec la police américaine en vertu d'un heureux accord. Six mille reproductions d'empreintes digitales sont reçues quotidiennement au bureau fédéral d'investigations. Onze millions de fiches anthropométriques sont réunies dans les classeurs de la même organisation. Dès lors, les G.-Men se trouvent rarement dans l'embarras pour identifier un suspect. Il leur suffit de s'adresser au siège central pour avoir une réponse dans les vingt-quatre heures.



Grâce aux moyens opulents et aux pouvoirs étendus dont ils sont pourvus, les G.-Men obtiennent des résultats qui constituent de brillantes statistiques. D'autre part, il est indéniable que l'activité des gangsters de toutes sortes s'est très sensiblement atténuée depuis quelques années. En outre, que d'espions ont été démasqués et réduits à l'impuissance dans le courant de ces derniers mois, tant à New-York qu'à Washington et dans bien

M. Hoover, directeur du bureau fédéral des investigations, est le véritable créateur des G. Men et montre lui-même l'exemple à l'entraînement.



En haut : Les fonctionnaires du bureau fédéral des investigations travaillent sur les indications fournies par les G. Men disséminés dans tout le territoire. Ci-dessus : Hauptmann, après son arrestation, vient d'être interrogé par Léon G. Turrou et prend quelques instants de repos.

d'autres agglomérations importantes des U. S. A. Mais il me tient à cœur de ne pas négliger de saluer, en terminant cet article, un autre corps de policiers que je tiens également pour admirable. Mon séjour à Paris m'a permis, en effet, d'apprécier la police française, et en particulier ces services remarquablement organisés que sont la police judiciaire et la Sûreté générale. Là, j'ai notamment été saisi d'un infini respect devant l'ingéniosité des méthodes, la compétence, l'activité du personnel, la richesse des collections anthropométriques et la parfaite centralisation des archives. Toutefois, je ne suis pas venu d'Amérique pour révéler aux lecteurs de *Déetective* la magnifique valeur de la police française. Je suppose qu'ils ne m'ont pas attendu pour se convaincre que celle-ci est une des mieux organisées du monde. Sans doute, je n'ignore pas que les citoyens du beau pays de France ont la fâcheuse propension de dénigrer à plaisir presque tout ce qui existe chez eux, mais je pense que ce travers relève d'un besoin de bavardage plutôt que d'une réelle et ferme conviction. En tout cas, je puis dire à tous les Parisiens et aux Français en général que leurs policiers méritent la même estime que celle dont, en Amérique, sont entourés les irréprochables G.-Men.

Leon G. Turrou



**MEURTRES
ET
Mystères**

L'énigme de la

"FOSSE AUX CARPES"

TROYES (de notre envoyé spécial.)



EST un aimable petit chemin que celui qui s'embranché à Buchères-Maisons-Blanches, sur la route de Troyes à Dijon, et qui s'engage à travers prairies et bocages pour atteindre la localité de Verrières-Plage, coquet village riverain de la Seine.

Pourtant, les Troyens qui, tout l'été, pour se rendre à de joyeuses baignades, empruntent plusieurs fois par semaine cette route pareille à une longue et sinueuse allée de parc éprouveront désormais une impression sinistre en effectuant ce parcours, du moins en longeant le bois inextricable qui s'étend au bord de la Seine entre la petite gare de Verrières et le village du même nom.

Car ces parages recèlent maintenant le secret d'une énigme tragique, et le petit bois touffu, proche de Verrières, demeure hanté par un souvenir macabre. C'est là, en effet, que, voilà une dizaine de jours, fut découvert le cadavre d'une malheureuse jeune fille de la région, Mlle Geneviève Brigandet, victime d'un assassinat entouré du mystère le plus ténébreux.

Mlle Geneviève Brigandet, normalienne de dix-neuf ans, qui venait d'obtenir son diplôme d'institutrice, se trouvait en vacances chez ses parents, lesquels sont les régisseurs du château de Villebertin (à Maisons-Blanches) lorsque, dans l'après-midi du vendredi 7 juillet, sans chapeau et jambes nues, elle enfourcha sa bicyclette pour aller essayer une robe chez Mme Petit, couturière rurale établie à Verrières-Plage. Cette robe, la jeune fille devait la porter pour se rendre dans le Midi, à l'occasion du voyage collectif que les normaliennes troyennes ayant terminé leurs études allaient effectuer, sous peu de jours, en récompense du succès obtenu à leur dernier examen. En outre, étant fiancée à un jeune instituteur qui effectue actuellement — en qualité de sous-lieutenant — une période militaire à Belfort, la fraîche et sculpturale Geneviève espérait que sa nouvelle toilette lui vaudrait les compliments de son « promis ». Aussi, était-ce remplie d'une double joie bien naturelle qu'elle pédalait vers le village de sa couturière, lequel n'est d'ailleurs qu'à quelque trois kilomètres, c'est-à-dire à moins d'un quart d'heure en vélo, du château de Villebertin.

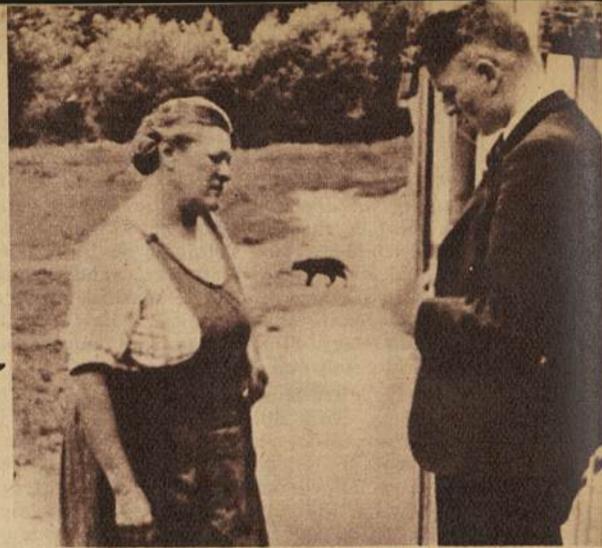
À Verrières, Mme Petit et sa cliente procédèrent à l'essayage tout en parlant chiffons, voyages et bonheur des fiançailles. Encore qu'elle soit d'un naturel réservé, Geneviève avait tant de raisons de se trouver heureuse, qu'elle ne pouvait s'empêcher d'être plus expansive qu'à l'ordinaire. Etre titulaire du diplôme qui lui assurait un prochain poste d'institutrice au village champenois de Celles-sur-Ource, avoir un futur mari partageant les mêmes sentiments, les mêmes idées, la même formation intellectuelle et la même profession qu'elle-même, se trouver sur le point de visiter le Midi et de se rendre ensuite à l'exposition de Liège, à titre de lauréate de l'école normale troyenne, n'y avait-il point là de quoi faire déborder l'enthousiasme de la jeune fille ?

Puis, munie d'un échantillon grenat prélevé sur la pièce de tissu qui avait servi à la confection de la robe de voyage, Mlle Brigandet enfourchant son vélo, entre 17 h. 15 et 17 h. 30, prit le court chemin du retour. Elle

Le meurtre de Mlle Brigandet constitue, par son mystère, un vrai problème policier. Vague témoignage que celui de Mme Berthelin (à droite).



Geneviève Brigandet fut pleurée par une foule nombreuse, notamment par ses camarades d'études et par ses malheureux parents.



repartait contente de son essayage, ravie d'avoir évoqué ses amours et ses espérances, toute resplendissante du bonheur de vivre...

Pauvre Geneviève ! La mort, cependant, l'épiait déjà. A peine sortie de Verrières, dix minutes après le joyeux « au revoir » adressé à Mme Petit, elle allait être brutalement et lâchement assassinée...

La disparition de Geneviève

— Que fait-elle donc ? s'inquiétait dans la soirée de ce même jour, la maman de la normalienne. Il n'est pas possible que sa couturière l'ait retenue aussi longtemps. Voici déjà que le jour décline. Qu'a-t-il pu se passer, mon Dieu ! pour que Geneviève ne soit pas rentrée ?

Le visage osseux et halé du vieux père trahissait également l'anxiété. M. Brigandet se persuadait à mesure qu'augmentait le retard de sa fille, que celle-ci avait été accidentée par quelque automobiliste et transportée à l'hôpital ou dans une clinique de Troyes.

À la nuit, la pénible incertitude des parents de la « retardataire » se mua en besoin fervent d'effectuer des recherches. Tout en examinant la route et ses abords pour tâcher de déceler les traces d'un accident, M. Brigandet se rendit à Verrières, voulant interroger Mme Petit. Hélas ! celle-ci ne savait rien, pas plus qu'aucune personne questionnée par le père angoissé. Celui-ci et Mme Brigandet, ainsi que la jeune sœur de la disparue, durent passer toute une nuit d'atroce insomnie.

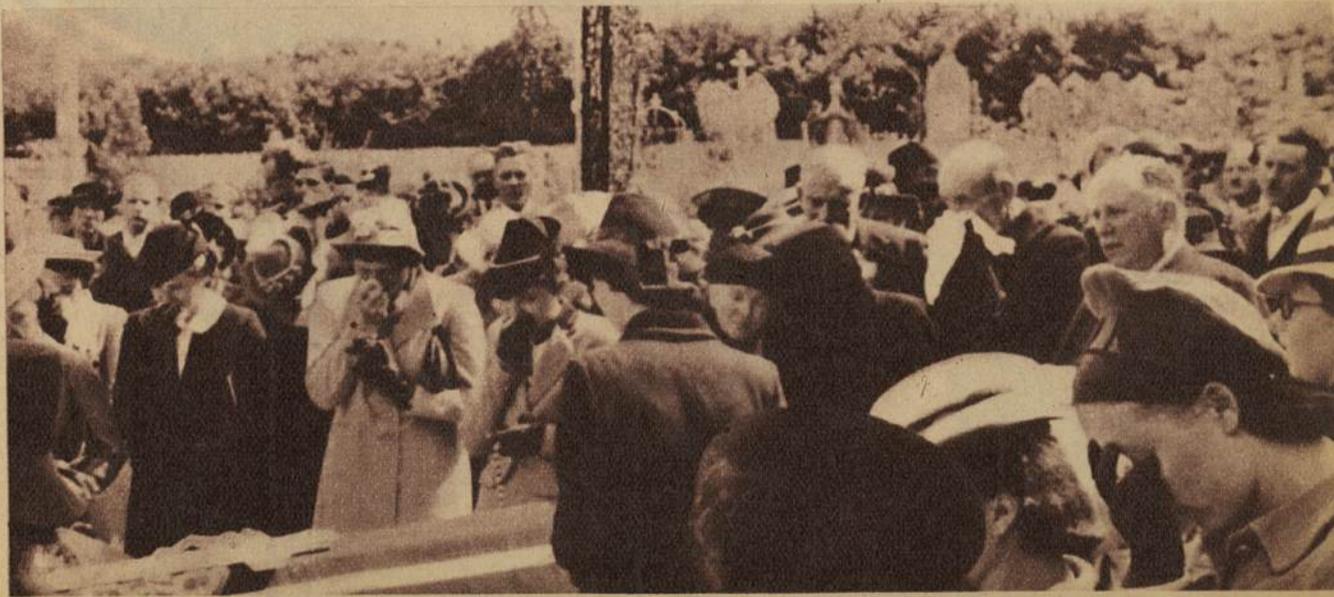
Le samedi devait être également pour les régisseurs du château de Villebertin une interminable journée d'attente. Dès la première heure, M. Brigandet s'était empressé de téléphoner à la gendarmerie de Troyes pour signaler la disparition de son enfant, et les gendarmes Chambellan et Pompanon s'étaient rendus en hâte dans la région pour entreprendre une minutieuse enquête et pour se livrer à des fouilles patientes au bord de la Seine et dans les bois. Jusqu'à minuit, les dévoués représentants de la maréchaussée s'obstinèrent dans leurs investigations, mais aucun résultat ne couronna, ce jour-là, leur inlassable persévérance. Du moins, leurs longues recherches ne leur apportèrent qu'une seule conviction, celle qu'il ne s'était pas produit le moindre accident aux alentours de Verrières, ni de Buchères, ni de Maisons-Blanches. Mais en dehors de cette certitude, tout ne restait que mystère absolu quant au sort de l'introuvable Geneviève.

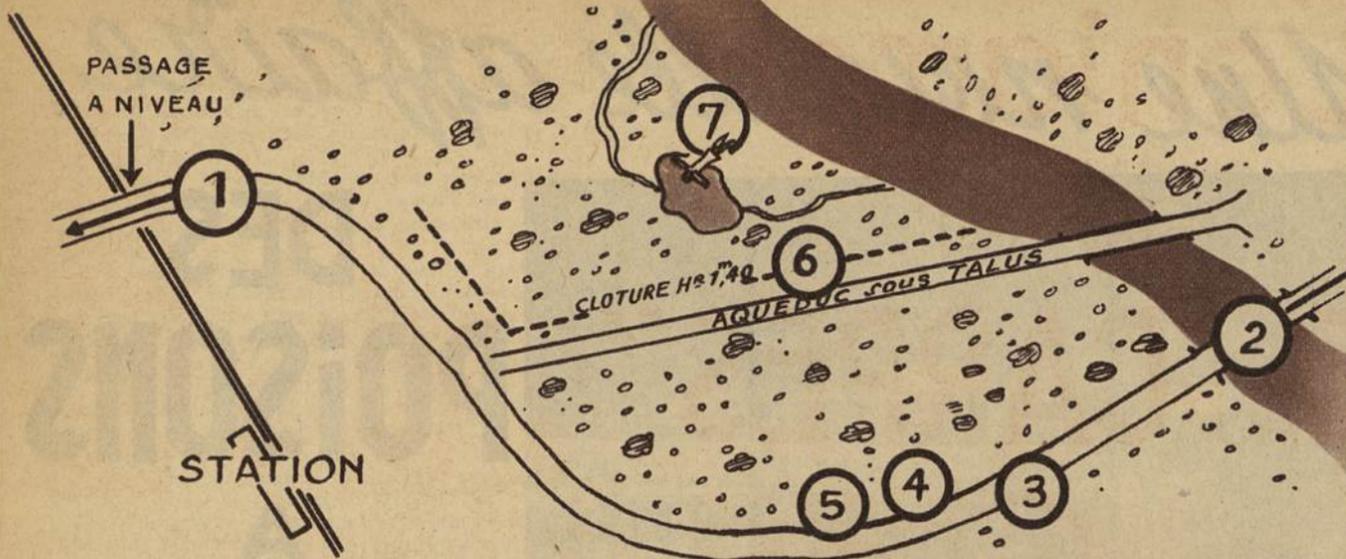
Cependant, les habitants de la banlieue troyenne, à qui l'enquête des gendarmes avait révélé la disparition de Mlle Brigandet, ne manquaient point de se prodiguer en bavardages.

— Ah ! soupirait avec douleur la pauvre mère de Geneviève, ce n'est point assez que les miens et moi-même soyons accablés de tourments, voilà qu'il nous faut encore endurer le chagrin d'entendre discréditer la réputation de ma fille. Une fugue ? Non, Geneviève avait le caractère trop droit, elle était trop soumise à ses principes religieux, elle était surtout trop éprise de son fiancé et trop heureuse de son prochain mariage pour avoir voulu rejoindre secrètement et coupablement un amant. Au reste, si elle avait voulu commettre une fugue, c'est jeudi et non pas vendredi qu'elle aurait disparu. En effet, étant allée faire des achats dans les magasins de Troyes, jeudi, elle était « en tenue » et avait sur elle une somme d'argent assez importante, alors que vendredi elle nous a quittés sans bas, sans chapeau, sans argent. Donc, il est clair qu'elle ne se souciait pas de se en aller clandestinement.

D'autre part, comme les mauvaises langues prétendaient que la jeune fille s'était suicidée pour se soustraire au déshonneur d'accoucher d'un enfant naturel, l'infortunée Mme Brigandet dut montrer, à ceux qui avaient la cruauté de lui rapporter ces commérages, la preuve que sa fille n'était point enceinte...

D'ailleurs, il fallait ne point savoir qui était réellement la disparue pour se livrer sur son compte à des commentaires qui n'étaient que des calomnies. Elevée dans le





Sur le plan et sur les photos : 1. — Flèche indiquant la direction du château de Villebertin ; 2. — Flèche indiquant la direction de Verrières, où habite Mme Petit (ci-dessus, à l'extrême droite) ; 3. — Lieu où passait Mme Berthelin lorsqu'elle entendit s'agiter le feuillage ; 4. — Fourré dans lequel fut retrouvé le peigne de la victime ; 5. — Emplacement du vélo aperçu par Mme Berthelin ; 6. — Endroit où fut retrouvé l'échantillon provenant de chez la couturière de Geneviève ; 7. — La Fosse-aux-Carpes, lieu de la trouvaille macabre. — A droite et au-dessous, le Commissaire Mathieu et ses collaborateurs de la brigade mobile de Reims interrogeant le garde champêtre de Buchères.

Loir-et-Cher, où ses parents occupèrent pendant quinze ans les fonctions de régisseurs de château, Geneviève Brigandet avait toujours montré un caractère strictement sérieux, voire rigoureux. Aussi laborieuse que remarquablement douée intellectuellement, par surcroît, catholique fervente, il n'y avait pour ainsi dire que deux penchants qui l'eussent dominée dans son enfance et dans son adolescence : l'amour des études et la dévotion religieuse. A Blois, où s'étaient écoulées, jusqu'à 15 ans, les premières années de sa vie, sa conduite lui avait valu de ne laisser que d'excellents souvenirs auprès de ses institutrices, de ses directeurs de conscience, de ses compagnes habituelles et de quiconque l'avait connue. A Sens, ville à proximité de laquelle ses parents avaient également séjourné pendant quelques mois, voilà quatre ans, en qualité de régisseurs de château, elle avait persévéré dans sa conduite irréprochable. Puis, M. et Mme Brigandet s'étant établis au château de Villebertin, dans le voisinage de Troyes, Geneviève avait poursuivi pendant trois ans de fort brillantes études à l'école normale de cette ville, en même temps qu'elle restait constamment fidèle à son idéal d'honnêteté et à ses rigoureux principes religieux.

Done, les familiers de la normalienne étant fondés à croire que sa disparition ne relevait ni d'une fugue ni d'un suicide s'enchaînant à son inconduite, il fallait hélas ! supposer que la seule raison pour laquelle la jeune fille n'était point revenue chez elle tenait à un crime dont elle aurait été victime entre Verrières et le château de Villebertin. Son père, en particulier, s'était persuadé que cette funeste circonstance avait eu lieu ; et devant son inébranlable conviction les gendarmes inclinaient, eux aussi, à croire au meurtre et à la dissimulation du cadavre, double forfait imputable à un sadique ou à quelque rôdeur crapuleux.

Aussi, quoique les investigations effectuées du vendredi soir au samedi soir eussent été vaines, elles furent reprises, dès la première heure, le dimanche 9 juillet.

Jusqu'à la fin de la matinée, les recherches multipliées entre le château de Villebertin et Verrières-Plage ne furent que peines inutiles. Mais à force d'être passé et repassé au même endroit, le gendarme Chambellan décela soudain, vers midi, une indication à peine apparente, située en bordure du tournant de route qui longe le bois riverain de la Seine, à quelque cent cinquante mètres de la petite gare de Verrières. Cet indice presque imperceptible n'était autre que celui-ci : quelques feuilles flétries dans la broussaille constituant la bordure du bois.

Si ces feuilles sont moins vertes que les autres, constata avec sagacité le gendarme Chambellan, c'est probablement que quelqu'un est passé à cet endroit-là, il n'y a sans doute pas longtemps. Voyons si mon intuition se confirmera...

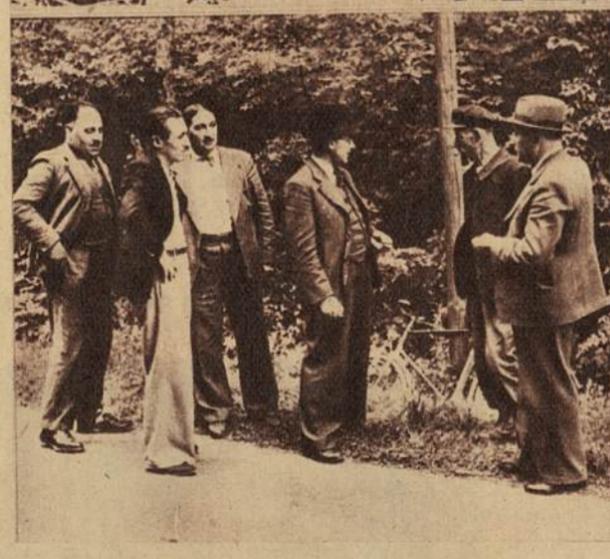
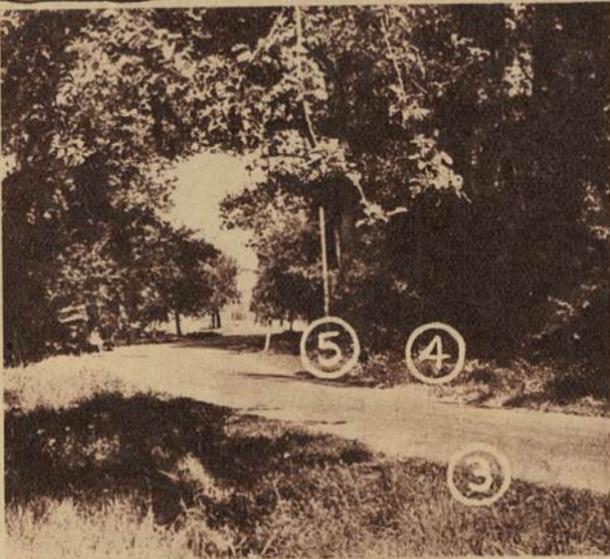
Et, en se courbant, Chambellan et son compagnon Pompanon pénétrèrent aussitôt dans la broussaille inextricable.

A peine avaient-ils quitté la route qu'ils découvrirent un petit peigne de femme leur dénonçant le passage très probable de Mlle Brigandet. Dès lors, ils avancèrent davantage à travers le feuillage touffu et ils ne tardèrent pas à parvenir au talus recouvrant l'aqueduc par lequel Troyes est alimenté en eau. De l'autre côté de ce talus, une clôture en fil de fer barbelé, s'élevant à la hauteur d'un mètre quarante, allait offrir aux enquêteurs un nouvel indice important : un morceau de tissu acroché à un ardillon, lequel bout d'étoffe grenat n'était autre que l'échantillon dont les gendarmes avaient appris par Mme Petit que celle-ci l'avait fourni à sa cliente.

Nous ne sommes sûrement pas loin d'aboutir au but de nos recherches, dit alors Pompanon en se coulant avec son collègue entre les fils de la clôture.

En effet, à peine firent-ils encore vingt pas que les enquêteurs se trouvèrent au bord de la noue dite « La Fosse aux Carpes » où ils aperçurent aussitôt, le visage dans l'eau, la robe retroussée, les bras étendus en avant, la malheureuse Geneviève Brigandet.

A en juger par les objets découverts entre la route et la noue macabre, les enquêteurs se persuadèrent que la victime avait été transportée jusque-là par quelque assassin qui avait dû l'arrêter au passage entre Verrières et Maisons-Blanches. Dès lors, pour situer le lieu du crime, il fallait retrouver le vélo vert qui avait dû rester abandonné à l'endroit du drame. Après avoir informé leur brigade de la sinistre découverte du cadavre, les premiers investigateurs se mirent donc en quête de la bicyclette de Mlle Brigandet ; mais la machine devait demeurer introuvable. Seul, un témoin du voisinage, Mme Berthelin, allait pouvoir fournir aux enquêteurs un vague renseignement leur permettant de savoir où et vers quel moment avait eu lieu le crime.



Vendredi, vers 17 h. 30, déclara Mme Berthelin, comme je revenais de Buchères, j'entendis s'agiter la broussaille dans le bois, juste à l'endroit le plus courbe de la route. A ce bruit, je me retournai, pensant que j'allais voir surgir quelqu'un derrière moi. Mais rien. Je ne remarquai que le guidon d'un vélo dont le cadre et les roues étaient dissimulés dans l'herbe.

Ce que Mme Berthelin avait entendu était, à n'en pas douter, le mouvement de la broussaille agitée pendant le transport du cadavre. Mais que fallait-il penser de la disparition du vélo ? Que le meurtrier s'en était emparé, au risque de se dénoncer en s'en servant ? Qu'un passant malhonnête, voyant la machine abandonnée, après le



crime, l'avait prise sans se douter de la gravité de ce vol ? En dépit de toutes les investigations qui allaient se poursuivre, ce point important de l'énigme devait demeurer obscur, du moins jusqu'à aujourd'hui.

Ni piste, ni soupçon...

Cependant, le corps de l'infortunée Geneviève Brigandet avait été transporté à la mairie de Buchères pour être examiné par le docteur Briault. Mais celui-ci ne décela aucune blessure sur le cadavre de la jeune fille. La mort était consécutive à un coup violent, sans doute un coup de poing porté à la tempe droite de la victime. La malheureuse avait succombé à un « transport au cerveau » provoqué par le coup brutal, avant d'être à demi-immersée dans la sinistre Fosse-aux-Carpes.

Outre cette constatation, le mystère n'offrait que trois hypothèses à peu près sûres quant à la personnalité de l'assassin. Etant donné que la Fosse-aux-Carpes est un lieu si dissimulé que la plupart des Troyens ignorent où il est situé, on ne peut qu'incliner à croire que l'auteur du forfait connaît fort bien la région, ce qui revient à penser qu'il en est originaire ou du moins qu'il y habite. D'autre part, comme Mlle Brigandet était une vigoureuse jeune fille dont la taille était de un mètre soixante-dix, le poids de soixante kilos, et que son cadavre a néanmoins été passé par-dessus la clôture de fil de fer haute de un mètre quarante, force est de se convaincre que le criminel est d'une taille athlétique pour avoir pu la transporter inerte à travers l'épaisseur des fourrés, et pour avoir pu l'élever dans ses bras à la hauteur de la clôture. Par surcroît, on sait que la malheureuse jeune fille était peu liante. Il fallait donc qu'elle eût confiance en son meurtrier, qu'elle le connût ou qu'elle l'eût vu souvent pour avoir consenti à s'arrêter chemin faisant, près de cet homme, en un lieu qui devait alors être solitaire.

Malheureusement, ces convictions n'ont pu encore permettre aux enquêteurs d'orienter leurs recherches. Un jeune homme s'étant évanoui au seuil de l'église de Buchères, en plein soleil, pendant les funérailles de la pauvre Geneviève, certains ne se firent point faute de porter des soupçons sur lui ; mais il était pourtant innocent. D'autre part, un maladrin de la région fut suspecté, ses voisins ayant déclaré l'avoir vu circuler sur un vélo semblable à celui de Mlle Brigandet, mais l'individu argua d'un clair alibi qui fut confirmé par les fermiers chez lesquels il déclarait avoir été employé le jour du crime. Ces deux « pistes » étant écartées, point d'autres n'ont pu, jusqu'à présent, être retenues.

Ce n'est point faute, pourtant, que les enquêteurs ne se vouent avec une laborieuse et inlassable patience à leur difficile besogne. Aux gendarmes de la brigade de Troyes se sont adjoints les policiers de la brigade mobile de Reims pour s'efforcer de déchiffrer l'énigme. Le commissaire divisionnaire Sauvaire, ses collaborateurs Mathieu, Dessailoud et Féral participent à l'enquête avec un zèle égal à celui des limiers de la maréchassée troyenne. En vain ! On en est encore à se demander par qui et pourquoi la malheureuse Geneviève Brigandet fut assassinée.

Dans la vie de la jeune fille, rien ne permet de déceler l'indication d'une piste. Aucun ennemi ne lui était connu, aucun jaloux ne l'avait jamais harcelée, aucune rivalité d'intérêt n'existait dans son entourage. D'autre part, pourquoi un voleur se serait-il attaqué à elle, qui aurait d'ailleurs crié en le voyant ou qui se serait débattue dans une lutte dont on aurait retrouvé des traces ? Geneviève pédalant les jambes nues, sans chapeau, sans sac à la main, ne pouvait guère laisser supposer à un maladrin qu'une agression contre elle serait fructueuse.

Serait-ce donc un sadique qui aurait tenté de s'en prendre à la jeune fille et qui, en réplique à son attitude énergique, peut-être même en riposte à une gifflée, l'aurait assommée d'un coup de poing ? Cette hypothèse est, en effet, la seule qui paraît être véridique. Or, l'autopsie a révélé que la jolie normalienne était « intacte » et par ailleurs, il apparaît comme vraisemblable que, soucieux de s'enfuir rapidement, un sadique se fût borné à enfouir sa victime dans le bois sans se donner le mal de la transporter, au prix de rudes difficultés, jusqu'à la Fosse-aux-Carpes.

En somme, tout ce qu'il est possible de concevoir, au point où en est actuellement l'enquête, c'est que, revenant de chez sa couturière, Geneviève Brigandet trouva sur son chemin un individu qu'elle connaissait suffisamment pour consentir à lui parler, que cet individu l'assomma à l'endroit même où elle s'était arrêtée et qu'il transporta le cadavre jusqu'à la noue dissimulée dans le bois, ce qui démontre que ce criminel est un familier du pays.

En dehors de ces vagues données de l'étrange problème policier, tout est incertitudes mystérieuses. On a beau poursuivre les recherches, méditer sur les circonstances du crime, envisager les hypothèses se rattachant à la jalousie, à l'intérêt, à la passion, à la brutalité d'un maladrin ou au déséquilibre d'un sadique, rien ne s'avère jusqu'ici profitable aux progrès de l'enquête.

Le drame de la Fosse-aux-Carpes est une des énigmes les plus obscures qu'on se soit efforcé de déchiffrer, et pas la moindre leur ne promet hélas ! qu'un jour ou l'autre la vérité éclairera les ténèbres de ce mystère...

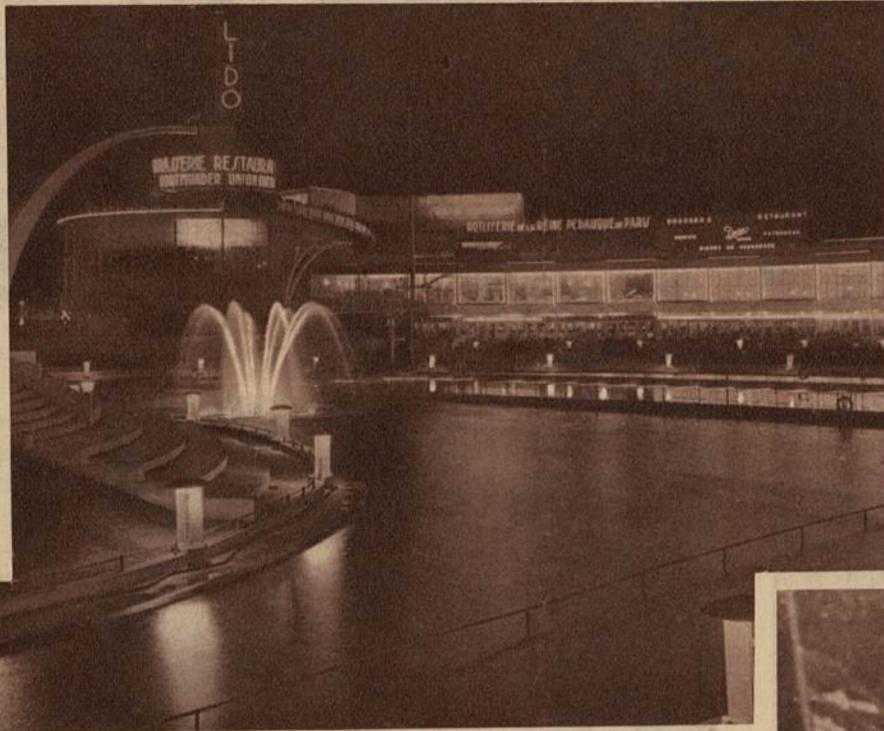
Noël PRICOT.

Une nouvelle affaire

DES POISONS A LIÈGE



Félicien Peigneux, aide pharmacien, passa à l'Exposition, avec sa fiancée, la dernière soirée que devait vivre la jeune femme. La joie précédait la mort de peu...



(LIÈGE. De notre envoyé spécial.)

PAR la grande porte de l'Exposition, un trio de visiteurs venait d'entrer. Lui grand, bien découpé, bien habillé, les deux jeunes femmes fort élégantes. Il était 22 heures. Bientôt, le téléphérique, audacieux ouvrage lancé hardiment sur la Meuse, les emportait sur la plate-forme à cent mètres de haut. Sur cette tour Eiffel en miniature, ils écrivirent quelques cartes postales à leurs amis et connaissances. C'est classique. Cette formalité marquerait plus tard le souvenir. En bas, entourant le vertigineux abîme, les jardins d'eaux et de fleurs étalaient leur magnificence, parterre de rubis et de diamants, bariolage de couleurs étincelantes, féerie diaprée.

Le petit wagon aérien les amena ensuite au pavillon français qu'ils examinèrent en passant et ils pénétrèrent au village mosan, folklore des œuvres, des traditions, des chansons du pays wallon. Mêlés à la foule compacte, ils prirent part à la pittoresque farandole et terminèrent dans un restaurant fleuri en mangeant de savoureuses crêpes, spécialité de la région.

Une heure sonnait toute théorique à l'église miniature, flanquée de son cimetière, lorsque Félicien Peigneux, aide pharmacien à Liège, songea au départ. Il en fit part aux deux jeunes femmes qui l'accompagnaient, sa fiancée, Mlle Madeleine Kevers, 27 ans, et son amie Mlle Françoise Géraldon, lesquelles, associées, dirigent une maison de couture fort connue et bien fréquentée. Elles acquiescèrent d'autant plus volontiers qu'une pluie fine venait troubler maintenant les réjouissances nocturnes. Dans sa voiture toute neuve, Peigneux emmena ses compagnes rue de l'Université. Il leur souhaita le bonsoir et rentra chez lui, boulevard Emile de Lavelaye. Quelques instants plus tard, il dormait d'un profond sommeil.

Le drame

Les deux jeunes femmes devisaient gaiement avant de se mettre au lit quand, soudain, Mlle Kevers se plaignit de violentes douleurs abdominales. Son amie lui proposa de faire appeler un médecin.

« Ce n'est pas la peine. Ça va passer. »

« Ça ne passa pas, si bien que Mlle Géraldon ne pouvant

supporter plus longtemps le spectacle de son associée se roulant à terre, alerta successivement cinq médecins... Les cinq médocastres se récusèrent. Ils avaient sommeil. C'est peut-être humain d'avoir sommeil ; ce qui l'est moins, c'est de laisser mourir une jeune fille que des soins éclairés eussent pu ramener à la vie...

Affolée, Mlle Géraldon téléphona à M. Hanossay, officier de police à la permanence. Celui-ci accourut rapidement en compagnie du docteur Bolette. Entre temps, la jeune couturière était morte.

Peigneux, informé de cet événement inattendu, arriva rue de l'Université, vit la morte, ne manifesta pas une émotion démesurée et revint chez lui.

A son propriétaire, qui s'étonnait de cette visite matinale, il eut ce mot :

— Vous savez la blague qui m'arrive. Ma fiancée est morte d'une maladie de cœur... Il était plus savant que le docteur qui n'en savait rien encore. Maintenant, peut-être, en avait-il l'habitude, puisque, auparavant, quatre personnes le touchant de près étaient mortes dans les mêmes conditions, sous son toit.

On enterra Madeleine Kevers dans son village natal, à Welkenraed, sur la frontière allemande. Peigneux assista aux obsèques. Jusqu'à maintenant, le parquet ayant donné le permis d'inhumer, il semblait que le décès était dû à des circonstances naturelles. On paraissait tout de même s'étonner qu'une splendide fille comme Mlle Kevers fût morte aussi brutalement. Cependant, le docteur Bolette avait fait son rapport. Des choses troublantes l'avaient frappé. D'abord, les autres personnes ayant mangé des crêpes n'avaient été nullement incommodées. Et la jeune fille paraissait avoir succombé aux suites d'un empoisonnement. De plus, une question d'assurances sur la vie (300.000 francs) sur deux têtes, souscrite par les deux fiancés en faveur du survivant, intriguait les enquêteurs, et cela, d'autant plus que la femme de Peigneux, morte en novembre dernier, avait également souscrit en sa faveur, une assurance. Les soupçons se faisaient jour tant et si bien qu'un faisceau de preuves accablantes s'accumula et décida de l'arrestation de Peigneux.

Celui-ci nia comme un beau diable, s'enferma quelque peu mais ne se départit jamais de son système de défense.

« Je n'ai rien fait ».

Ce n'est pas l'avis de M. le juge unique Combien qui,

C'est dans cette Pharmacie Mosane que Peigneux connut sa femme, Germaine Phollien. Grâce à elle, il s'éleva petit à petit dans la hiérarchie de la maison.



Belle fille, robuste, Madeleine Kevers riait à la vie. Rien ne semblait la destiner à une mort aussi rapide.



hier encore, siégeant en chambre de conseil, pour la confirmation du mandat d'arrêt le prolongeait à nouveau d'un mois. La vie passée du jeune homme autorise, évidemment, toutes les suspensions.

Débuts

Félicien Peigneux, que rien ne désignait aux hautes destinées, arrive un jour à Flemalle-Haute, faubourg de Liège, où il a trouvé à l'officine des Pharmacies Mosane une place de saute-ruisseau. Il a 23 ans à cette époque et a quitté sa petite commune natale, Marchin. Il ne sait rien, ou pas grand chose. Ses débuts dans la fabrique de produits pharmaceutiques ne sont marqués par aucun incident. Il est assez beau, court un peu les filles, en bref, mène la vie d'un garçon qui, jusqu'à présent, a été au vert ou sous la férule paternelle.

Et puis, un jour, il remarque une jeune femme, un peu triste, qui s'occupe de la préparation des ordonnances. Elle est mariée et n'est pas heureuse en ménage. Son mari fête Bacchus un peu trop souvent et elle, Germaine Walthery, née Phollien, en souffre. L'idylle se noue entre

Félicien et Germaine. Ils deviennent amants, puis, le divorce vient dénouer les liens de la jeune femme et de son époux. Les délais légaux terminés, elle se remarie avec Peigneux.

Intelligente, Germaine éduque son mari, l'instruit, le dirige tant et si bien que celui-ci devient aide-pharmacien et s'élève donc d'un grade dans la hiérarchie des Pharmacies Mosane.

Entre temps, les parents de sa femme sont morts lui laissant, outre une certaine somme d'argent, trois immeubles d'une valeur d'environ 200.000 francs. Elle a également contracté une assurance de 100.000 francs en faveur de son époux. Le ménage, heureux au début, manifeste maintenant quelque défaillance : lui est moins empressé, devient parfois rude, mais d'après les avis des voisins, qui sont partagés, il n'était ni pire ni meilleur qu'un autre.

Le père Phollien, qui habitait avec eux, était décédé en 1933 d'une crise cardiaque, paraît-il. En 1937, un ancien chef de gare, qu'ils avaient pris comme pensionnaire, mourait de même maladie. Le foyer ne semblait pas porter bonheur aux pensionnaires, parent ou ami. Coïncidence peut-être. Et puis, ces deux septuagénaires pouvaient fort bien avoir un organisme fatigué. Ce fut l'avis des médecins.

En octobre dernier, Mme Germaine Peigneux s'alite. Elle souffre de maux de ventre et la faculté, consultée, répond : malaise des femmes.

Or, si Germaine Peigneux a 10 ans de plus que son mari, elle n'est pas encore une vieille femme sujette à toutes sortes d'ennuis. Elle est vigoureuse, bien portante à l'ordinaire et ne veut pas être une candidate à la mort. Elle se soigne et guérit, momentanément du moins.

Son mari, qui la sait peureuse, s'amuse à des plaisanteries douteuses. Sur la route, au volant de son auto, il mène à tombeau ouvert, fonce sur l'obstacle, en un mot, semble tout faire pour augmenter sa nervosité. Dans le pays, on l'appelle volontiers « li sâdvage-sot », ce qui signifie tout fou, pour le meilleur et pour le pire. Il est bien noté à la maison qui l'emploie, où l'influence de sa femme, employée remarquable, se fait sentir.

Celle-ci s'alite à nouveau. Le vieux docteur qui la soigne ne pronostique rien. Il la trouve faible, mais attribue cela à une indisposition passagère. Il s'en va. Une heure après, elle est morte. Un autre docteur, mandé par Peigneux, vient constater le décès. Il remarque une ampoule sur la table de nuit.

— Qu'est cela ?

— Elle souffrait trop, je lui ai fait une piqûre calmante, répond le mari. Il est aide-pharmacien, après tout, et le docteur ne trouve pas ça si mal que ça. Un aide potard s'y connaît en général, et ce dernier n'a pas dû faire d'imprudences.

« Permis d'inhumer », rédige-t-il.

La belle vie

Peigneux languit dans Flémalle-Haute. Ce petit patelin, où tout le monde le connaît, l'ennuie. Il y a pourtant sa situation, ses intérêts, des amis. Cela ne lui suffit pas. Il vient habiter Liège. Il y occupe une place d'aide-pharmacien à 12.000 francs par an... Cela ne l'empêche nullement d'avoir une belle auto, une garçonnère confortable, de fréquenter les dancings et les casinos. Il va à Namur, à Chaudfontaine, caresse le tapis vert qui ne le lui rend guère, y perd sa bonne et belle galette. Les 100.000 francs qu'il a touchés de l'assurance flambent comme pins au soleil de Provence. Il vend une maison que lui a laissée sa femme, en héritage, la dilapidée encore au jeu. Les autres y passent aussi et cela en six mois de temps.

Il connaît alors une jeune fille qui, entre parenthèses, est la sœur de sa future fiancée. Il mène une telle vie dissolue que son propriétaire le menace de le flanquer à la porte, lui et son harem.

Peigneux préfère lâcher sa maîtresse que son appartement. Il la « liquide », cela d'autant plus volontiers qu'il a rencontré Madeleine Kevers, laquelle a une situation sociale assise et une excellente réputation. C'est tout à fait ce qu'il lui faut.

Fiancé

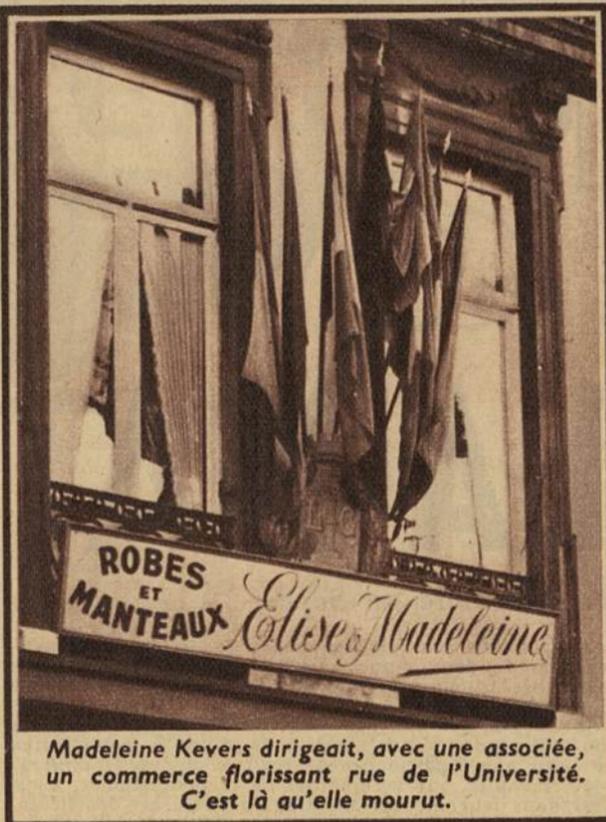
Il se fiance avec Madeleine, Le conjugo lui plaît décidément. Il a enterré dernièrement le mari de sa sœur, qui habite dans la banlieue de Huy. Il a déjeuné avec lui quelques heures avant sa mort.

« Crise cardiaque » a déclaré l'homme de science. Ce diagnostic est décidément immuable pour ceux qui meurent dans l'entourage de Peigneux.

Un matin, il a dit à Madeleine.

« On ne sait pas ce qui peut arriver. Ce serait plus prudent de faire une assurance vie réciproque. Deux sociétés, que je connais, s'en chargeraient. »

« Pourquoi pas, répond la couturière. Tu as raison. » Tous deux signent les polices. Ils fixent le mariage. A la pharmacie où quoique, récemment entré, ses camarades l'apprécient, on le félicite.



Madeleine Kevers dirigeait, avec une associée, un commerce florissant rue de l'Université. C'est là qu'elle mourut.

Peigneux sort beaucoup avec sa future femme. Il est assidu tous les soirs : il vient la chercher pour dîner avec elle et rentre presque toujours à son domicile, rue de l'Université. Il y passe ses nuits. Mais pour la « respectabilité », il y rentre et en sort « en douce ». Les gens doivent ignorer ses relations intimes avec Madeleine Kevers. La nuit où elle succomba, son associée, contrairement aux habitudes, y coucha.

On s'étonne naturellement de cette dérogation aux habitudes prises. Probablement Peigneux, s'il a saupoudré d'un poison subtil les crêpes mangées par sa fiancée, s'il a subrepticement versé dans son vin la poudre fatale, ne voulait pas assister aux souffrances de celle qu'il prétendait aimer.

Ce qui a surpris les enquêteurs, c'est la désinvolture, l'insouciance avec lesquelles il a accueilli la tragique nouvelle. Manque de sensibilité peut-être...

Naturellement, ce n'est pas suffisant pour accuser quelqu'un de l'assassinat le plus lâche, le plus répugnant qui soit : la mort par le poison.

Le jour même de l'enterrement de Madeleine, Peigneux, chez ceux qui auraient pu être ses beaux-parents, eut une conduite scandaleuse.

Une autre sœur, fiancée, se trouvant un moment seule, s'attira cette attaque directe : « Tu sais, s'il ne te plaît pas, je suis là !... »

L'armoire aux poisons

Dans la pharmacie, rue Saint-Gilles, où, du matin au soir, l'aide potard examinait les ordonnances reçues et les préparait, on n'a aucune opinion. Et cela se comprend un peu. Peigneux était un gai compagnon, plein de verve, rigolo. On connaissait son veuvage et la petite fortune dont il jouissait. Ses camarades s'étonnaient bien un peu de l'oubli où il tenait sa femme morte récemment. Ils l'attribuaient à son caractère primesautier, aimant la vie. Ses appointements modestes ne justifiaient guère son train de vie, ses autos successives, sa garçonnère confortable. Mais on savait qu'il claquait sa réelle aisance en parties fines et au jeu. Ses fiançailles avec Madeleine Kevers semblaient l'avoir un peu assagi. Or, savait qu'il faisait un beau mariage en épousant la couturière dont les affaires étaient prospères.

Il est très difficile, avant que les autopsies de Madeleine et de sa femme aient été faites, de savoir s'il y a eu empoisonnement, car, ne l'oublions pas, s'il y a de fortes présomptions, il n'y a encore aucune preuve formelle.

Et Peigneux avait à sa disposition l'armoire aux poisons. Appelé à chaque instant à se servir des dangereux barbituriques, et autres poisons plus ou moins violents, il pouvait en user et en abuser. Il était naturellement très au courant de leur fabrication et de leur emploi à dose nocive ou salvatrice. Et il avait la clef de cette boîte d'où pouvait sortir la vie ou la mort.

Un homme pratique

Sa fiancée enterrée, Peigneux reprit son existence. Il continua ses mélanges savants et dosés — c'est un très bon préparateur — pour la clientèle. Ses collègues le plaignaient. Pas trop cependant, car lui-même n'avait pas l'air de s'apitoyer sur un sort qui, logiquement, devait être triste.

Il rendit visite aux deux compagnies d'assurances qui devaient lui payer la forte somme — 300.000 francs — prévue au contrat. Mieux même : il songeait à souscrire une nouvelle police par soi-même, puisqu'il n'y avait, pour le moment du moins, plus de tiers susceptible de la prendre à moitié...

L'inspecteur d'assurances à qui il s'adressa pour cette nouvelle opération fut un peu stupéfait. Un tel appétit lui paraissait anormal.

L'inspecteur rendit compte à sa société, à Bruxelles, des faits. Le médecin de cette dernière avait, lui aussi, fait son rapport, renfermant des clauses troublantes. Il lui avait semblé anormal qu'une femme de 27 ans, en pleine santé, mourût aussi brutalement d'une affection cardiaque que rien n'avait jamais laissé soupçonner. Il avait lui-même, trois mois auparavant, ausculté Madeleine Kevers, qui donnait toutes les apparences d'une constitution extrêmement robuste. Et c'était vrai. Elle n'en avait pas que les apparences. Tous ses organes étaient sains. Nul n'ignore combien les médecins d'assurances sont difficiles à tromper.

C'est donc la compagnie d'assurances qui souleva le lièvre. Les conclusions de son médecin, jointes aux doutes émis par le docteur Bolette, que l'étrangeté et la soudaneté de ce décès avaient fort intrigué — la justice n'avait pas suivi à ce moment et avait accordé le permis d'inhumer — firent rebondir l'affaire.

L'exhumation de la fiancée et de la femme de Peigneux a été ordonnée. Le Kohn-Abrest liégeois se penche sur les viscères de ces malheureuses et cherche à en dégager le mystère.

Si Peigneux est le monstre annoncé, étant donné son habileté et sa pratique professionnelles, il y a gros à parier qu'il sera difficile, au toxicologue de découvrir le poison subtil employé.

Liège avait déjà Marie Becker, qui pratiquait l'empoisonnement pour toucher les assurances de ses victimes. A-t-elle fait un émule ? M. le juge de Halleux s'efforce de Te savoir.

Hubert BOUCHET.

Peigneux et sa femme, ménage à l'aise, se rendaient chaque été sur une plage, près d'Ostende.

Après la mort de sa femme, Peigneux vint à Liège occuper une place d'aide pharmacien.

C'est dans cette maison que Peigneux avait installé sa confortable garçonnère depuis qu'il quitta Flémalle Haute après son veuvage.





Spectacle touchant et réconfortant ! Voici, dans une maternité, la « cueillette » de la nuit. Des professeurs et des internes examinent les nouveau-nés.



NE encore ! dit, résigné par habitude, l'interne de service.

Dans cette salle d'hôpital, aux murs ripolinés, la « nouvelle », secouée des frissons annonciateurs du pire, attend l'issue de son aventure.

40° de fièvre. Péritonite ? Septicémie ?

Ce soir, elle ira sur « le billard ». Puis ce sera la convalescence, longue, incertaine, difficile... ou bien l'exitus, comme disent, par euphémisme les médecins, le départ pour le grand voyage, la mort !

Une matrone est passée par là. D'une femme jeune, forte, vigoureuse, d'une future maman, elle a fait cette loque qui, désespérément, lutte contre l'infection, le mal, le pullulement des mauvais microbes.

Ainsi en douce France, à toutes les heures, se poursuit, ténébreuse, cette systématique destruction des forces vives de la race, ce « massacre des innocents », aussi terrible pour les enfants à naître que pour les mères.

Sans fleurs ni couronnes

La légende raconte que Napoléon, parcourant, le soir de la bataille d'Austerlitz, la plaine jonchée de cadavres, aurait dit : « Qu'importe ! Une nuit de Paris réparera cela ! »

Ce qui, en 1805, était vérité, ne l'est plus à notre époque.

De nos jours, tués dans l'œuf, les fils de France partent massivement au paradis des enfants perdus.

Les membres du corps médical, les premiers, ont compris l'importance du mal. Ils ont poussé le cri d'alarme. Les pouvoirs publics ont voulu savoir, connaître l'étendue des ravages, le nombre des sacrifices humains offerts annuellement par les Français au Dieu de l'égoïsme, du faux calcul, de la peur d'enfanter.

Savoir au juste ! N'y comptez pas. Toute enquête, si habilement menée fut-elle, serait décevante. L'avortement, comme le crime, fuit la lumière. Il se terre dans l'ombre. Son mystère égale celui de la conception. Les complicités familiales, des amis et amies le voilent. Les tombes, le tout-à-l'égoût gardent leur horrible secret...

Seuls les calculs par approximation sont possibles. Leurs résultats donnent le frisson, le vertige. Dans tel hôpital de Paris le nombre des avortements atteint le tiers des accouchements.

Deux naissances, un avortement ! Affreuse cadence. Pour l'une seule de nos maternités, l'on enregistre, en 1937, 846 avortements, alors que le nombre des accouchements a été de 2.248. Près de 40 % !

Si nous soulignons que la très grande majorité des avortements traités dans les hôpitaux sont provoqués et criminels et que, seule, demande des soins dans les maternités l'avortée gravement malade, l'on arrive à cette inéluctable conclusion, si terrible pour l'avenir de la France, que 400.000 petits enfants, bien vivants de la vie fœtale, passent, par la faute des mères, annuellement de vie à trépas.

Lente mais sûre hémorragie de nos forces nationales !

L'avortement, crime contre la patrie

Le fait est brutal. Nul ne l'ignore. La France se dépeuple.

L'an dernier, tandis que les pays de l'axe voyaient leurs populations augmenter, l'Allemagne de 550.000 habitants, l'Italie de 400.000, le Japon de 800.000, la France enregistrait... 35.000 décès de plus que de naissances !

Sous une forme plus saisissante, ces jours derniers, le docteur Brunerye exposait à ses collègues du Conseil municipal de la Seine, la même constatation, en ces termes : « Chaque jour il y a 1.400 Allemands de plus, 1.200 Italiens et... cent Français de moins ! »

Il suffirait d'empêcher un avortement sur dix pour rétablir, en notre faveur, l'équilibre et stabiliser le chiffre des habitants.

Nous pouvons donc, sans risquer d'être contredits, ranger l'avortement criminel au nombre des fléaux sociaux nous frappant le plus rudement.

Car, aux 400.000 enfants morts, si l'on peut dire avant d'être nés, il convient d'ajouter les milliers de jeunes femmes périssant des avortements provoqués et la foule de celles demeurant infirmes à la suite de curetages maladroits ou malheureux des médecins, aussi par les pratiques abominables des avorteuses.

Sterilité des mères avortées !
Le moule où se perpétue la race, brisé !
Qu'immenses sont les ravages !



CRIMES CONTRE LA NATALITÉ

De Charybde en Scylla

J'ai vu bien des calvaires chez ces malheureuses hantées par le désir d'une hâtive, immédiate, instantanée délivrance. Quelle proie de choix offerte aux escrocs, aux charlatans !

Interrogée par le juge d'instruction, telle herboriste confesse avec cynisme : « Moi, je donne à mes clientes de l'eau pure additionnée de réglisse. Je les trompe, si vous le voulez, sur les qualités de la marchandise, mais c'est dans leur intérêt. Ma drogue, d'évidence inefficace, est je l'affirme, inoffensive ! »

Elle disait vrai. Plusieurs femmes jurèrent cependant qu'après l'absorption de ce breuvage, l'avortement s'en était suivi. Il fut établi qu'elles n'avaient jamais été enceintes et que — la chose est infiniment fréquente — leur prétendue grossesse n'était qu'un simple retard des époques.

L'herboriste vendait « la cure » cent francs et avait sur l'infortune d'autrui édifié une intéressante fortune.

Gai, gai, marions-nous !

« Ils vécurent heureux et ils eurent beaucoup d'enfants ! » Ainsi finissent les contes de fées.

Dans un passé qui n'est point si lointain le mariage était l'événement — type heureux, tout comme une naissance.

Pour l'heure, en France, « Madame ne veut pas d'enfants ». Monsieur non plus, d'ailleurs. Si, par accident, le cercle de famille s'ouvre pour l'enfant, c'est fait exceptionnel que l'on marque d'une pierre noire pour éviter les récidives.

En France, plus de cadets, tous fils uniques. Par prudence, sot égoïsme, les Français se vouent de plus en plus au célibat. Le nombre des mariages qui fut, en 1921 de 620.000 (chiffre le plus fort atteint à cause des régularisations d'après-guerre) est tombé en 1936, à 280.000 unions.

Célibat !
Ou bien mariages inféconds ;
Ou, si l'enfant s'annonce, l'avortement !

La cause est entendue, le mal est grand !

Jeunes filles séduites ? Non, femmes mariées !

« Un avortement chez la mère Chapelard ! » me lança, au passage, le brigadier de gendarmerie qui, en hâte, allait alerter ces « messieurs du Parquet ! »

Le chroniqueur judiciaire manquerait à tous ses devoirs s'il n'était diligent et averti. J'arrivai donc sur les lieux de l'enquête avant les autorités.

Comme chacun, je connaissais l'aînée des filles Chapelard, accorte gamine de dix-huit ans, belle fille, coureuse en diable, perpétuellement traquée par les gars du patelin et qui, depuis belle lurette, avait jeté son bonnet par-dessus les moulins. Aussi, aux premiers péquenots rencontrés, je questionnais : « Alors ! encore Gaby qui fait des bêtises ! »

Mais, pour une fois, mon flair était en défaut. Avec ensemble le chœur des paysans béarnais me répondit en patois du pays :

— Nanni, moussu. Aquos la maï ! (Non, monsieur. C'est la mère !)

J'aurais dû y songer. Vraiment je n'étais pas « à la page ». La fille séduite qui cache le fruit de sa faute : vieille rengaine des mélés d'antan ! Les jeunes ont — à notre époque — plus de cran que leurs auteurs.

Mais l'épouse, la femme mariée, fuyant la maternité,

Et voici maintenant une officine louche qui tue les enfants et souvent mutilé les mères. — Elle pleure, cette jeune femme, sur la triste fin d'un roman joliment ébauché. — Il faut aider aussi les familles de nos campagnes. — Remords, lassitude de vivre ? Deux agents de la brigade fluviale ramènent à eux le cadavre d'une désespérée.





L'avortement dans le mariage. Oui, Voilà bien du moderne authentique !

Là est le vrai danger, car la fin principale des unions est le développement, l'extension de la race.

Hélas, dans l'esprit public, l'avortée est trop souvent représentée comme innocente jeune fille, pure, inexpérimentée, séduite, puis abandonnée par l'amant d'un jour.

L'avortement prend ainsi des apparences presque sympathiques, un petit air bénin qui le rend intéressant comme la situation à laquelle il a mis fin.

Or, cela, c'est de la littérature et de la mauvaise.

Sur dix affaires d'avortement prises au hasard parmi les chambres correctionnelles du tribunal de la Seine, je note :

- Sept avortées, femmes légitimement mariées ;
- Deux vivant en concubinage depuis des années, donc en état de mariage de fait ;
- Une seule jeune fille.

Des personnes bien informées, gens de robe et non des moindres, m'ont affirmé que la proportion générale était sensiblement la même que la fragmentaire observée.

Demandez aux magistrats des Parquets. Ils vous diront que les filles abandonnées, pour l'ensemble courageuses devant la maternité, n'ont jamais fait la fortune des avorteuses.

Leur cliente, leur bonne cliente, c'est la femme mariée qui recule, complice de son mari, devant les charges des maternités !

Un gynécologue disait...

« L'avortement criminel, seule cause de notre dénatalité ? Non. D'autres maux s'ajoutent à lui », nous dit, l'une des personnalités les plus averties du monde médical.

Il poursuit : « Ne savez-vous donc pas qu'on a appelé la syphilis, puisqu'il faut l'appeler par son nom, la grande avorteuse, que plus de moitié des enfants mort-nés entre le sixième mois et le terme de la grossesse sont victimes de leur hérédité.

Or, la syphilis n'est point, ainsi qu'on le croit, en régression. Si nous nous en rapportons au syphiligrapher Leredde, le nombre des victimes, 85.000 par année, serait le double de ce qu'il était, il y a un demi-siècle !

A parents atteints du grand mal vénérien, avortements ! Naturels ? Oui ! Mais d'autant plus nocifs qu'ils sont à répétition.

- Et la tuberculose ?
- Et l'alcoolisme ?
- Hérédités, lourdes hérédités !

L'enfant, bagage inutile

La limitation consciente des naissances, l'avortement criminel, sont, dit-on, la conséquence de l'aisance des individus.

Les peuples heureux n'ont pas d'histoire... et pas d'enfants. Le pullulement ne se révèle que dans la misère. Le calcul ne commence que la richesse conquise.

La natalité, comme la célèbre peau de chagrin, se restreindrait au fur et à mesure que grandirait le bien-être. L'on éviterait les enfants pour ne point diminuer luxe, confort, train de vie.

Ce qui, pour l'Etat, est désastre, serait, par contre, escompté comme avantage pour l'égoïsme individuel.

Ainsi l'avortement criminel serait l'exclusif privilège des nations arrivées à leur point optimal, de celles qui n'ont plus besoin des poitrines de leurs fils pour exalter leur dynamisme, conquérir l'espace vital.

Alors serions-nous en pleine décadence ? Que non point ! L'avortement n'est qu'un effet. Il faut en chercher les causes profondes. Travail facile.

Punir !

« Avez-vous jamais vu, traduite en justice pour avortement, une femme d'un rang social moyen ou élevé ? » me disait telle personnalité bien connue pour son rôle éminent dans les œuvres sociales.

Aussitôt je protestais contre cette légende — une de plus et elle a la vie dure — qui veut que seules soient frappées les pauvresses !

Parmi les prévenues, toutes les classes sont représentées, avec notable prédominance de la classe moyenne, celle précisément pour laquelle les naissances sont le moins encouragées.

D'ailleurs, ne croyez point que nos calculs portent sur des chiffres astronomiques. Il est presque ridicule, en la matière, de parler de « proportions » !

Si nous tenons pour exact que le nombre annuel total des avortements criminels est, en France, de 400.000, combien pensez-vous qu'il y ait d'avortées condamnées ? Fixez un chiffre !

« Plusieurs milliers », dites-vous. Erreur, grave erreur ! A peine trois cents !

Alors que l'armée des vagabonds envoyés dans les geôles de l'Etat est, bon an mal an, de dix mille, que

celle des auteurs de larçons menus ou grands dépasse 50.000 individus, le contingent des avortées et de leurs complices est d'une incontestable maigreur.

A qui la faute ?

Poursuites difficiles. Poursuites délicates

— Prudence ! prudence ! La prudence, en matière d'avortement, doit faire partie du matériel ! conseillait, à un débutant, un procureur blanchi sous la toge — et il assortissait ce propos d'une anecdote.

— J'étais chef du Parquet à Z..., petite sous-préfecture de Bretagne, lorsqu'une véritable avalanche de lettres anonymes me dénonçèrent l'avortement de Mlle P..., fille d'un riche industriel.

Les précisions étaient telles que je chargeais la police d'une enquête très discrète.

Alors la montagne accoucha d'une souris. Le professeur Z... accoucheur renommé et « parrain » de la jeune fille était venu, une huitaine, villégiaturer chez ses amis. Par amour-propre, vanité, ses hôtes avaient vanté, dans leur entourage, devant leur domesticité, la notoriété médicale du gynécologue. Puis la malignité publique avait fait le reste !

Les parents de Mlle P... eurent d'ailleurs vent de la chose. Ils exigèrent l'examen de leur fille par le médecin légiste.

Elle était vierge !

Ainsi avortait cette belle affaire d'avortement.

Et, comptant sur ses doigts, le magistrat, énumère les écueils de la justice, en matière d'avortements.

— Neuf dixièmes des dénonciations anonymes révélant des avortements inexistantes.

— Nombre d'avortements survenus sans manœuvres criminelles.

— Des avortements thérapeutiques imposés au médecin pour sauver la mère.

— La loi imposant au médecin, qui soigne une femme des suites d'un avortement, le secret absolu, même si la victime décède.

— L'avortement entouré des complicités familiales.

— La difficulté de prouver que l'avortée prétendue était bien en état de grossesse.

« Si vous songez, concluait le magistrat, que la justice n'a point le droit de se tromper, qu'une poursuite engagée à tort jette le discrédit, la déconsidération sur une jeune fille, sur toute sa famille, vous comprendrez que le rôle des autorités judiciaires est difficile, délicat, sérieux — et qu'avant de taxer d'indolente la répression, il faut penser à la complexité de sa tâche. »

A grand mal, petit remède

Le jury acquittait invariablement l'avortée et était indulgent pour ses complices. Pour remédier, le législateur a confié, il y a quelques années, la répression de l'avortement aux juges correctionnels.

Les résultats n'ont guère changé. Les pénalités appliquées demeurent légères. Prison avec sursis pour l'avortée. Quatre à six mois d'emprisonnement aux avorteuses !

Pourquoi cette mansuétude ? Parce que le juge correctionnel est accoutumé à distribuer des petites peines.

Pourrait-on lui forcer la main ? Certes, en excluant, pour l'avorteur, le bénéfice des circonstances atténuantes et le sursis.

Ainsi s'appliquent aux étrangers, ne se conformant pas aux réglemens, les décrets-lois. La loi est impitoyable. Les juges aussi.

L'avorteur ne mérite, certes point, un meilleur sort que l'indésirable étranger. Il est aussi dangereux pour le pays.

Si l'Etat veut des enfants,

il doit les acheter

Ainsi s'exprime M. le professeur Jean — Paul-Louis Faure. Comment nier la profonde vérité de cette affirmation ?

Lutter contre l'avortement criminel ? Certes.

Punir sévèrement les avorteurs, accorder l'excuse absolue à l'avortée dénonçant ses complices, interdire l'art médical ou pharmaceutique à ceux en faisant un pernicieux usage, inspecter les cliniques suspectes, je veux bien.

Mais l'intérêt étant le mobile des actions humaines, donner intérêt aux parents d'avoir descendance.

Plus d'indemnités ridicules dites « pour charges de famille ». Payez largement ceux qui se multiplient !

Encouragez-les matériellement !

Exonérez-les fiscalement !

Fortifiez l'autorité des père et mère !

Garantissez les conditions d'existence de leur progéniture !

Alors vous aurez vraiment vaincu l'avortement, fléau social !

Luc DORNAIN.

HOT NEWS

Sherlock Holmes EN KÉPI

Conte par F. DUPIN

DANS le salon dont l'immense baie vitrée s'ouvrait sur la forêt de Fontainebleau, le brigadier de gendarmerie Maupin interrogeait les membres de la famille de Salvigny. Au premier étage, les hommes de l'identité judiciaire opéraient dans la chambre où le corps de M. Alain de Salvigny gisait, en travers de son lit.

La vie du malheureux s'était envolée par un petit trou qui se voyait sur la poitrine, à l'endroit du cœur. Coup de poignard, ou coup de couteau à lame très mince...

Selon les données du médecin, le crime — suivi de l'effraction d'un secrétaire d'où une somme de vingt mille francs avait disparu — devait avoir été commis vers les deux heures du matin. Le brigadier Maupin s'étonnait de l'audace du tueur, qui avait choisi, pour opérer, une nuit où toutes les chambres d'amis de la villa étaient occupées.

En effet, la veille, M. Alain de Salvigny, qu'une crise de sciatique tenait au lit, avait fait venir à Fontainebleau, pour le week-end, les membres de sa famille qui habitaient Paris. « Je tiens à fêter mon anniversaire, leur avait-il écrit, en bavardant avec chacun de vous... »

Devant le brigadier Maupin, se tenaient le gendre et la fille du mort, M. et Mme Damart, commerçants du Marais ; le frère et la belle-sœur de M. et Mme Philippe de Salvigny, sans profession ; la sœur, Mlle Germaine de Salvigny, également sans profession ; et enfin deux cousins, M. Henri Lorsac, courtier en automobiles, et Charles Berga ingénieur au service d'une entreprise de constructions mécaniques.

M. Philippe de Salvigny expliquait :

— Les choses, hier, se sont passées fort simplement. A dix-huit heures, nous nous sommes trouvés, au grand complet, à la villa. Le dîner, auquel mon frère ne pouvait assister, était fixé à vingt heures. Durant ce délai, mon frère nous a tous reçus séparément dans sa chambre, chaque membre de la famille ayant droit, en quelque sorte, à une dizaine de minutes d'entretien...

Placide, le brigadier prenait des notes sur son calepin. Ce calme parut irriter M. Philippe de Salvigny, qui déclara :

— Je vous ai déjà dit et je vous répète que je me porte garant de tous les membres de la famille...

Maupin eut un geste évasif.

— Le coup mortel, dit-il, a été porté par une main vigoureuse, sûre d'elle-même. Les domestiques sont hors de cause. Ni Stéphanie, la vieille bonne, qui a soixante-et-onze ans, ni Edmond, le valet de chambre, qui est presque aussi vieux, n'ont pu faire le coup, et Mme Jeanton, la femme qui a aidé Stéphanie à faire la cuisine, possède un alibi vérifié...

Philippe de Salvigny haussa les épaules.

— M'est avis, M. le brigadier, que vous perdez votre temps. L'assassin est venu de l'extérieur, nous le savons. Il s'est introduit dans la cuisine, après avoir découpé, à l'aide d'un diamant, une ouverture dans le carreau gauche de la fenêtre, qui lui a permis de tourner l'espagnolette. Vous y avez relevé l'empreinte d'un pouce... d'un pouce énorme...

— Je sais, fit Maupin. Le malheur, c'est que cette empreinte est inconnue au fichier de la Préfecture... Alors les hommes de l'identité vont, si vous le voulez bien, prendre les empreintes de toutes les personnes qui se trouvaient la nuit dernière, sous le toit de cette villa.

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, l'opération ne donna aucun résultat, du moins quant aux points de référence avec l'empreinte relevée sur la vitre découpée. Mais une comparaison des empreintes de M. Berga, le cousin, avec celles relevées sur le secrétaire fracturé, permit d'établir que l'ingénieur avait touché au secrétaire ! Très pâle, Charles Berga fit face au brigadier.

— J'aurais mieux fait, dit-il, de parler plus tôt. Seulement, j'étais gêné... La vérité, c'est que mon cousin de Salvigny avait bien voulu, hier, lors de notre entrevue, me prêter trois mille francs... Tenez, les voici...

De son portefeuille, Berga tira les billets, tout en expliquant :

— Après avoir accédé à ma demande, mon cousin m'a dit d'aller ouvrir le secrétaire, et d'y prendre la liasse de billets de mille qui s'y trouvait. Je la lui ai ap-

portée. Il en a distrait trois billets et m'a prié de remettre la liasse à sa place. J'ai obéi. Je vous jure que c'est tout. Ce n'est pas moi qui ai tué mon cousin...

Sur un signe du brigadier, un gendarme alla se poster auprès de l'ingénieur, dont la famille, d'instinct, s'écartait. Philippe de Salvigny s'emporta :

— De toute manière, Berga, votre conduite est impardonnable ! Vous auriez dû me parler de cet... emprunt ce matin, dès la découverte du crime par Stéphanie. J'ai répondu pour vous comme pour les autres, sans savoir... De quoi ai-je l'air ! — Je suis innocent ! cria l'ingénieur.

— En tout cas, fit durement Philippe, vous connaissez l'existence de cette liasse. Pour mon compte, je me désolidarise d'avec vous.

Henri Lorsac, le courtier en automobiles, éleva la voix :

— Contenez-vous, Philippe. Berga ne peut être le coupable. L'empreinte relevée sur la vitre découpée ne lui appartient pas. Un emprunt n'est pas un crime, que diable !

Maupin s'était retiré dans un coin du salon. Il conversait à voix basse avec les techniciens de l'identité. Quand il revint, il s'adressa à Philippe de Salvigny.

— Monsieur, je regrette d'être obligé de vous dire que vous avez agi un peu légèrement en répondant, en bloc, pour toute votre famille. Ou je me trompe fort, ou bien l'assassin de votre frère est dans cette pièce... et ce n'est pas M. Charles Berga...

Il y eut un remous dans l'assistance. Philippe devint pâle. Toujours placide, Maupin s'adressa à Henri Lorsac.

— M. le courtier en automobiles, voulez-vous avoir l'obligeance de vous déchausser ?

— Hein ? Vous êtes fou...

— Vous ne voulez pas obéir de bon gré ? Très bien. Nous allons vous déchausser de force !

L'instant d'après, l'empreinte du gros orteil de Lorsac était mise côte à côte avec celle relevée sur la vitre. Elles cadraient parfaitement !

Trainé, menottes aux mains, jusqu'au garage, Lorsac assista à la fouille de sa voiture, qui fut découverte, entre l'enveloppe et la chambre de la roue de rechange, l'arme du crime, un court poignard à lame triangulaire, dont la pointe avait été aiguisée à la meule, et aussi la liasse volée.

— Nous autres gendarmes, nous ne sommes pas des Sherlock Holmes, fit modestement le brigadier Maupin, en réponse aux félicitations. Seulement, on y voit aussi clair que les autres. D'abord, le carreau avait été coupé de l'intérieur, ce qui excluait l'hypothèse d'un assassin venu du dehors...

Lorsac écoutait, atterré. Maupin conclut :

— Cette idée d'imprimer sur le morceau de verre une empreinte introuvable n'était pas mauvaise, si le carreau avait été coupé du dehors... Mais ce qui a perdu Lorsac, c'est le soin avec lequel il a évité de laisser ses empreintes dans la chambre du crime. Bien entendu, cette nuit, il portait des gants, mais il a eu le tort d'en porter également hier, lors de son entrevue avec M. de Salvigny. Sur la rampe d'escalier, sur la porte, dans la chambre, nous avons trouvé des empreintes de tous les invités, sauf celles de Henri Lorsac. Cela m'a paru suspect, et c'est ainsi que, pour la première fois, un assassin est repéré grâce à l'absence de ses empreintes digitales !

ADMINISTRATION — RÉDACTION ABONNEMENTS

3, RUE DE GRENELLE — PARIS (VI^e)

Directeur-Rédacteur en Chef : MARIUS LARIQUE

TELEPHONE : LITRE 46-17

ADRESSE TELEGRAPHIQUE : DETEC-PARIS

COMPTE CHEQUE POSTAL : N° 1298-37

6 mois 12 mois

France et Colonies 41 » 77 »

Etranger, Union postale 54 » 99 »

Etranger, Autres pays 64 » 119 »

Les règlements de compte et abonnements doivent être établis à l'ordre et au seul nom de « Détective ».

RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE —

Sans calomel — Et vous sauterez du lit le matin, "gonflé à bloc".

Votre foie devrait verser, chaque jour, au moins un litre de bile dans votre intestin. Si cette bile arrive mal, vous ne digérez pas vos aliments, ils se putréfient. Vous vous sentez lourd. Vous êtes constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous êtes amer, abattu. Vous voyez tout en noir !

Les laxatifs sont des pis-aller. Une selle forcée n'atteint pas la cause. Seules les PETITES PILULES CARTERS POUR LE FOIE ont le pouvoir d'assurer cet afflux de bile qui vous remettra à neuf. Végétales, douces, étonnantes pour activer la bile. Exigez les Petites Pilules Carters. Toutes pharmacies : Frs. 11.75

la Timidité EST VAINCUE EN 8 JOURS

par un système inédit et radical, clairement exposé dans un très intéressant ouvrage illustré qui est envoyé sous pli fermé contre 2 frs en timbres. Ecrire au D^r O. L. FONDATION RENOYAN, 12, Rue de Crimée — Paris.

LIVRES A PRIX TRÈS RÉDUITS

Tous Auteurs Littérature - Philosophie Histoire - Guerre - Voyages Aventures - Policiers Sexualité - Mœurs

CATALOGUE LIBRAIRIE CRITIQUE

18, Rue Cels, 18 — PARIS-XIV^e

M^{me} MAX Voyante, diplôme International. Tarots. Lignes mains. Ouide, renseigne, ramène affection. Reçoit t. les jours, sauf jeudi, et par correspond. 25 fr. 151, rue du Fg-Poissonnière, Paris-9^e. (M^o Barbès-Poissonnière-Gare du Nord.)

ÉCOLE INTERNATIONALE de DÉTECTIVES ET DE REPORTERS SPÉCIALISÉS

(Cours par correspondance) Brochure gratuite sur demande

28, AVENUE HOCHÉ (8^e) CAR. 19-45

MALADIES URINAIRES et des FEMMES

Résultats remarquables, rapides, par traitement nouveau.

Facile et discret (1 à 3 applicat.). Prostate. Impuissance. Rétrécissement. Blennorrhagie. Filaments. Métrite. Pertes. Règles douloureuses. Syphilis.

Le Dr consulte et répond discrètement lui-même sans attente.

INST. BIOLOGIQUE, 59, rue Boursault, PARIS-17^e

PARFUM « TROUBLANT »

enchanteur, irrésistible, attire la sympathie et l'amour 14 fr. et 32 fr. 40 fr. Livres psychiques, d'amour. Pour plaire, se faire aimer de près, de loin, 22 fr. L'art d'être heureux, 22 fr. Pour hypnotiser en 3 leçons, 5 fr. Catalogue gratis. Ec. : L'INITIATEUR à VIESLY (Nord). Dem. Notice bracelet Talisman « Sept ».

Pour la Publicité dans " DÉTECTIVE "

s'adresser à : Mme H. DELLONG

73, r. des Saints-Pères Tél : LIT. 07-50

JACQUES DECREST

LES ENQUÊTES DE Mr. GILLES VI

LA VÉRITÉ DU SEPTIÈME JOUR

15 francs

DANS LA MÊME SÉRIE :

HASARD 6 fr. L'OISEAU-POIGNARD 13 fr. 50 LES TROIS JEUNES FILLES DE VIENNE 6 fr. LE RENDEZ-VOUS DU DIMANCHE SOIR 12 fr. LA PETITE FILLE DE BOIS-COLOMBES 15 fr.

FORCE SANTÉ VIGUEUR

par la SANTÉ.

L'ÉLECTRICITÉ

Le BONHEUR et la JOIE au FOYER



L'Institut Moderne du Dr. M.A. Gard à Bruxelles vient d'édition un traité d'Électrothérapie destiné à être envoyé gratuitement à tous les malades qui en feront la demande. Ce superbe ouvrage médical en 5 parties, écrit en un langage simple et clair explique la grande popularité du traitement électrique et comment l'électricité, en agissant sur les systèmes nerveux et musculaire, rend la santé aux malades, débilités, affaiblis et déprimés.

La cause, la marche et les symptômes de chaque affection sont minutieusement décrits afin d'éclairer le malade sur la nature et la gravité de son état. Le rôle de l'électricité et la façon dont opère le courant galvanique est établi pour chaque affection et chaque cas.

L'application de la batterie galvanique se fait de préférence la nuit et le malade peut sentir le fluide bienfaisant et régénérateur s'infiltrer doucement et s'accumuler dans le système nerveux et tous les organes, activant et stimulant l'énergie nerveuse, cette force motrice de la machine humaine.

Chaque famille devrait posséder cet ouvrage pour y puiser les connaissances utiles et indispensables à la santé afin d'avoir toujours sous la main l'explication de la maladie ainsi que le remède spécifique de la guérison certaine et garantie.

C'EST GRATUIT. Hommes et femmes, célibataires et mariés, écrivez une simple carte postale à l'Institut Moderne du Docteur M. A. Gard, 30, Avenue Alexandre Bertrand, BRUXELLES-FOREST, pour recevoir par retour, sous enveloppe fermée, le précis d'électrothérapie avec illustrations et dessins explicatifs. Affranchissement pour l'étranger : Lettres, 2 fr. 25 ; Cartes, 1 fr. 25.

Le traité d'électrothérapie comprend 5 chapitres :

1^{re} PARTIE : **SYSTÈME NERVEUX.** Neurasthénie, Névroses diverses, Névralgies, Névrites, Maladies de la Moelle épinière, Paralytiques.

2^{me} PARTIE : **ORGANES SEXUELS et APPAREIL URINAIRE.** Impuissance totale ou partielle, Varicocele, Pertes séminales, Prostatite, Écoulements, Affections vénériennes et maladies des reins, de la vessie et de la prostate.

3^{me} PARTIE : **MALADIES DE LA FEMME.** Métrite, Salpingite, Leucorrhée, Écoulements, Anémie, Faiblesse extrême, Aménorrhée et dysménorrhée.

4^{me} PARTIE : **VOIES DIGESTIVES.** Dyspepsie, gastrite, gastralgie, dilatation, vomissements, aigreurs, constipation, entérites multiples, occlusion intestinale, maladies du foie.

5^{me} PARTIE : **SYSTÈME MUSCULAIRE ET LOCOMOTEUR.** Myalgies, Rhumatismes divers, Goutte, Sciatique, Arthritisme, Artério-sclérose, Troubles de la nutrition, Lithiases, Diminution du degré de résistance organique.

LE CRIME de la Rue GRENÉTA

U instant au ralenti, par suite du suicide de Félix Braun la machine judiciaire s'est remise à tourner, implacablement sans souci des illusions qu'elle allait détruire. Un crime a été commis : quel en est l'auteur ? Rien n'existe plus pour les enquêteurs que la solution de ce problème.

Ce n'est pas incidemment et comme un simple témoin, que Braun avait été convoqué à la police judiciaire. Depuis le début de l'enquête l'inspecteur principal Sahuc et ses collaborateurs Boilet et Vereul savaient que l'auteur du crime était resté, pendant la présence de Mme Boudier, concierge, dans la cuisine de la victime, les mains derrière le dos. Cette pose naturelle du visiteur, fut soigneusement ajoutée au signalement assez complet que les enquêteurs possédaient de ce dernier.

De plus, lors de l'arrivée de l'assassin, Mme Boudier avait cru entendre la première syllabe du nom du visiteur prononcé par Charlotte Ousset et commenté par un B. Tous ces détails rassemblés et communiqués à M. Dumas l'ami de la victime devaient fatalement conduire à Braun, habitant dans le même immeuble rue de l'Évangile où Charlotte Ousset avait pendant plusieurs années occupé un appartement.

Félix Braun fut ce que l'on appelle en termes policiers « chatouillé » alors qu'il se trouvait à son travail. Mais l'atmosphère ne se prêtait pas à un interrogatoire, et c'est dans ces conditions que ce témoin suspect fut convoqué pour le lendemain à la police judiciaire.

Dès ce moment Braun pouvait prévoir ce qui allait se passer. Il avait appris par la presse, que l'assassin avait signé son crime en laissant des empreintes (on ignorait alors qu'il s'agissait de celles d'un enquêteur) et que le premier acte des inspecteurs serait d'effectuer la comparaison avec les siennes.

Jusqu'au dernier moment sans doute, Braun fit face au danger qui le menaçait, puisque ce n'est qu'à la station de métro La Cité à quelques mètres de la police judiciaire qu'il préféra se précipiter sous la motrice plutôt que de subir l'interrogatoire.

Suicide certain

Au sujet de cette mort, aucun doute ne peut actuellement subsister. Deux wattmen ont affirmé que Braun s'était bien précipité sur la voie, quelques mètres avant l'arrivée du convoi, et alors que le

conducteur était dans l'impossibilité d'éviter l'écrasement. De plus, un voyageur qui se trouvait sur le quai est venu renforcer encore ces dépositions en précisant que Braun avait sauté à pieds joints sur la voie.

— Il semblait attendre la rame, a-t-il ajouté.

Ce fait est important car à ce moment Braun ne se trouvait pas en instance de départ. Il était descendu du précédent convoi.

Le matin même il avait quitté son domicile dans sa tenue habituelle portant ce jour-là une chemise verte. Braun devait se rendre à un enterrement fixé à 11 h. 45 à Montrouge. La cérémonie a donc pris fin presque au même moment où Charlotte Ousset était assassinée rue Greneta. Or Félix Braun ne s'est pas rendu à cet enterrement.

Mais dira-t-on, sa sortie a été pointée à 13 h. 20 du journal où il était employé, alors que le crime est situé entre 13 h. 05 et 13 h. 15, donc impossibilité.

Pour apprécier l'importance de ce détail, il faut considérer que la pendule pointeuse enregistre de 7 à 800 opérations dans la journée. Que chaque employé possède un numéro et que Braun en raison de ses fonctions de délégué syndical avait la possibilité de quitter son travail dans la journée sans en référer à ses chefs. Il faisait partie d'une équipe de huit, et le travail continuait à sept sans que l'on eut recours à un suppléant.

La bande de pointage porte bien la sortie du 263 (Braun) à 13 h. 20, mais d'autre part elle ne porte pas le pointage d'un membre de l'équipe qui ce jour-là travaillait.

— C'est la pendule qui n'a pas fonctionné, déclare-t-on !

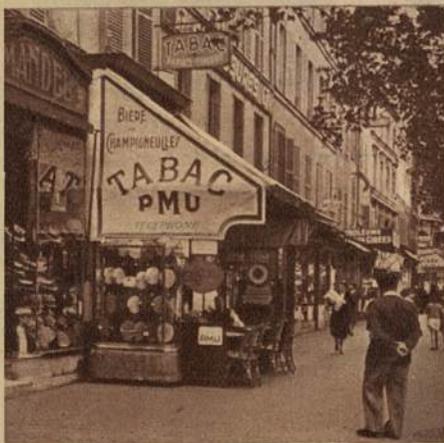
Alors elle n'est pas très sûre cette pendule ! Mais admettons que tout se soit passé régulièrement. On a oublié de mentionner un fait des plus importants.

Toutes les pendules intérieures de ce grand quotidien avancent de 7 à 8 minutes sur l'heure exacte (y compris la pendule pointage) ceci pour éviter autant que possible les retards dans les expéditions. Donc lorsque Braun est parti sortant à 13 h. 20, il est en réalité 13 h. 12. Le domicile de la victime se trouve à cinq minutes de l'imprimerie pour un homme marchant normalement, ce qui nous porte

à 13 h. 17. Le crime ou du moins l'arrivée du meurtrier est situé entre 13 h. 05 et 13 h. 15.

Je le tuerai

Madame G... plumassière, amie intime de Charlotte Ousset, n'est pas un témoin de dernière heure. Dès l'annonce du drame dans la presse elle avait immédiatement



Chaque matin, Félix Braun achetait ses journaux de courses au kiosque du métro "Torcy" et portait ses paris au P.M.U. — Une récente photo de Braun en vacances.

indiqué dans son entourage que l'auteur du crime ne pouvait être autre que Braun avec lequel la victime entretenait depuis quatre ans des relations suivies. Celui-ci correspondait au signalement. Il était très connu de la petite chienne « Caro », etc.

Mais Mme G., avait d'autres raisons pour suspecter Braun, elle avait assisté il y a quelques mois à une scène au cours de laquelle Braun s'était écrié :

— Si tu me quittes, je te tuerai et me suiciderai ensuite.

Les enquêteurs avaient intérêt à connaître les motifs de cette menace de rupture et c'est ainsi qu'ils apprirent qu'en effet la liaison Braun-Ousset durait depuis près de quatre ans. Braun se montrait extrêmement tyrannique et jaloux. Il ne dédaignait pas non plus « emprunter » à Charlotte Ousset quelques sommes d'argent pour jouer aux courses.

— Tu sais ? téléphonait quinze jours avant le crime Charlotte Ousset à son amie : Félix est encore revenu, jamais il ne me remboursera mon argent. Je ne sais vraiment que faire pour me débarrasser de lui.

Le drame on le sait allait se précipiter. Lassée par les scènes et les demandes d'argent, Charlotte Ousset aussitôt après le départ de la concierge, Mme Boudier, a dû signifier à Braun son congé définitif.

Braun Félix était malheureusement un joueur, l'enquête l'a établi. Le montant de ses jeux presque journaliers ne dépassait pas 40 à 50 fr. Tous les matins, il achetait son journal de courses au kiosque près de la station du métro Torcy, et en plus chaque semaine un petit opuscule indiquant des gagnants éventuels...

Tous ses paris étaient portés ensuite au P.M.U. voisin. Il ne peut y avoir aucune confusion sur l'identité du joueur, attendu qu'au cours des conversations entre clients, Braun avait indiqué les différentes places qu'il avait occupées dans l'imprimerie depuis son arrivée à Paris.

— Mais, et le « diamantaire » que rece-



Charlotte Ousset et sa chienne "Caro" lors d'un voyage en Espagne.

vait tous les mardis Charlotte Ousset, fait remarquer M. Galdefelder, beau-père de Braun, aux enquêteurs ; lui aussi était vêtu d'un costume gris clair. Il ne montait chez elle qu'après avoir été « invité » par un signe conventionnel indiquant qu'il n'y avait aucun danger. Il y a eu des bijoux de volés !

La piste du diamantaire était née ! — Il était en voyage depuis deux mois, fit discrètement l'inspecteur principal Sahuc au commissaire Chain. Nous l'aurons ce soir au bureau, Boilet et Vereul attendent son arrivée à la gare.

Je croyais être seul

— Oh ! ce n'est pas possible, Messieurs. C'est bien de Charlotte qu'il s'agit ? et moi qui croyais être le seul !

Certes M. C..., diamantaire, ne pouvait être confondu avec l'assassin, il n'en avait ni l'âge, ni la corpulence. Il avait connu Charlotte Ousset un soir dans un café, et quelques jours plus tard, il était « invité » chez elle, 11, rue de l'Évangile, en l'absence de M. Dumas. Par la suite, il la rejoignait dans un hôtel. La dernière visite se place environ 15 jours avant le crime.

— Si je connais ses bijoux ! Messieurs, je pense bien, c'est moi qui les lui ai offerts. Le pendentif, la paire de boucles d'oreilles et la bague entourée de petits brillants peuvent valoir de 6 à 7.000 frs.

Enfin les enquêteurs connaissaient exactement la valeur des bijoux dérobés, en même temps qu'ils découvraient un amant de la victime qui avait payé ses faveurs. Sur cette question-là M. C... pouvait être satisfait « il était bien le seul ».

Nous voici donc loin de l'estimation du début. En résumé le crime avait rapporté à l'assassin 5.530 francs, montant de la recette de dépôt de crèmerie et 4 bijoux d'une valeur totale de 6 à 7.000 frs. Mais pratiquement il ne pouvait utiliser que le numéraire soit 5.530 frs. Crime passionnel et crapuleux.

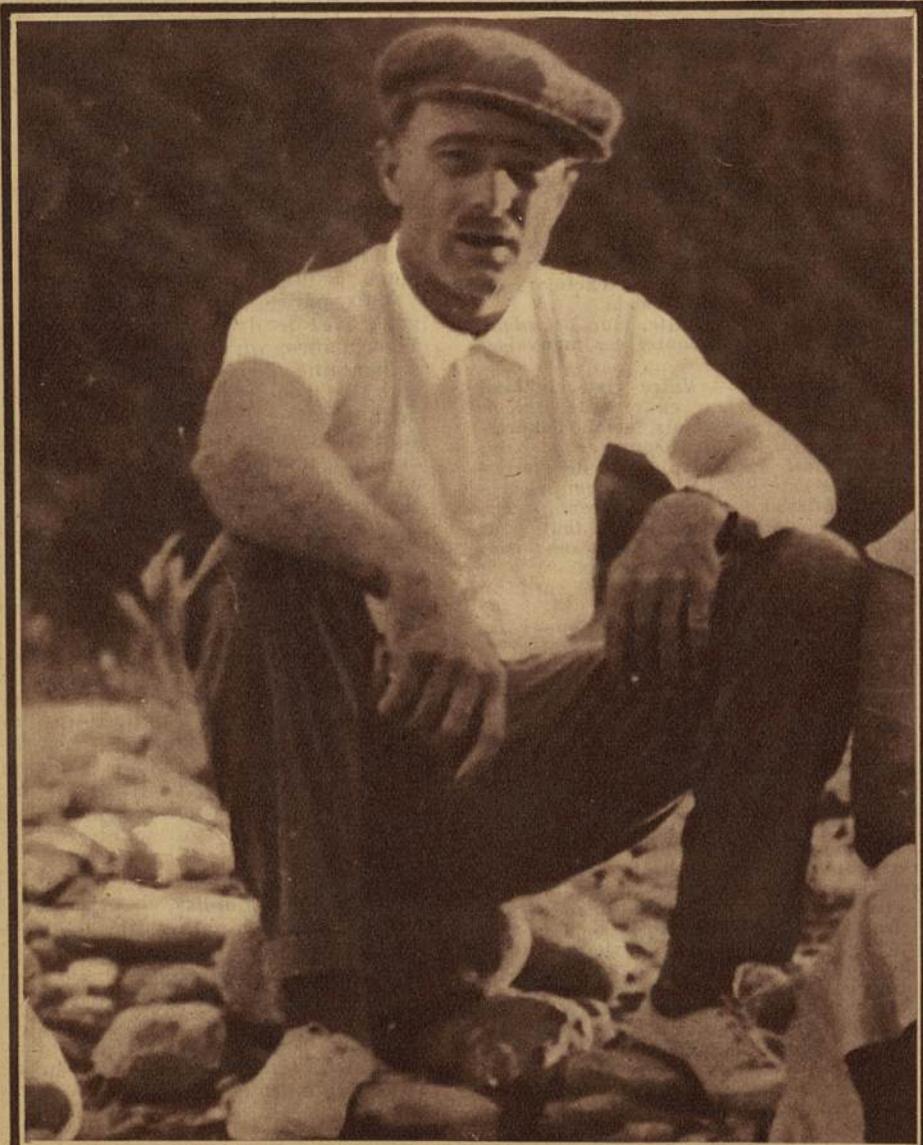
— Mais, dit-on, la preuve formelle n'est pas établie attendu que l'on n'a pas retrouvé l'argent et les bijoux ainsi que des vêtements susceptibles d'être tachés de sang.

Ceux qui raisonnent ainsi peuvent-ils indiquer en quoi la découverte de 5.530 frs dans un intérieur de travailleurs constituerait une preuve de culpabilité ? Quant aux vêtements susceptibles de porter des taches de sang, je ferai remarquer que c'est justement le costume que Braun portait le jour du crime, dont il était revêtu le jour de son suicide et que dans ces conditions un examen ne pourrait faire découvrir aucun élément utilisable.

Non, pour moi, il n'y a pas d'énigme dans le crime de la rue Greneta.

René-J. FIGUET.

Au n° 11 de la rue de l'Évangile habitait la victime à l'époque où elle fit connaissance de Braun.



Enflânant



L'attorney de district Thomas E. Dewey (à gauche), célèbre par l'accusation qu'il soutint contre Hinès, examine les archives du bureau spécial de New-York où sont exposés les objets saisis au cours des affaires de meurtres. Il aurait découvert des pièces intéressantes au sujet de crimes historiques.



Un grand coup de filet parmi les trafiquants de stupéfiants amène à la 10^e Chambre Correctionnelle 58 prévenus, dont plusieurs occupent une situation sociale élevée. Voici, de gauche à droite, les trois principaux fournisseurs, Mathieu, Lord et Neurouth, répondant de leurs actes.

DANSE INTERDITE

On paie souvent fort cher des spectacles qu'un peu de chance placerait à la portée des yeux. Ainsi se délectèrent, gratuitement, les quidams qui, l'autre soir, passaient sur le trottoir de la rue de Rennes. Une jeune femme était assise, les jambes en position de danseur russe en cours d'exhibition. Et, comme elle n'avait pas de pantalon et comme il faisait encore jour, il n'était pas possible aux passants (qui d'ailleurs s'arrêtaient de passer pour se muer en statues) de rien ignorer des charmes secrets de la jeune personne. Elle obtint un succès si vif qu'elle eût dû se contenter, après cette exhibition — c'est le mot juste — de faire la quête et de rompre le demi-cercle des spectateurs. Mais l'extravagante n'y pensa pas; pas plus qu'elle ne pensa aux agents que cet attroupement finit par intriguer et qui vinrent grossir le lot des admirateurs de la belle et impudique jeune femme.

Je ne saurais trop chanter la fermeté d'âme des agents. Les blandices de la jeune fille, ses yeux pervers ne les troublèrent pas, du moins pas dans le sens voluptueux. Ils ne pensèrent qu'à y mettre un terme, car il est dans leurs fon-

ctions d'empêcher les outrages publics à la pudeur, et celui-là était manifeste, visible à l'œil nu, tangible, irréfutable.

Leur intervention ne fut pas du goût de la belle enfant. Elle releva ses jupes encore plus haut et dit :

— Regardez bien : ce n'est pas pour vous.

Attristés, les deux agents eussent pu dire, comme ceux de *Crainquebille* : « Vous dites des choses qui ne sont pas de dire » ; peut-être l'eussent-ils fait si la foule, gouailleuse, n'eût excité leur sens du rigoureux devoir. Ils empoignèrent la femme et la traînèrent jusqu'au poste voisin, non sans subir un flot d'injures, quelques morsures et de multiples égratignures.

Pour tout cela, Madeleine R... n'est condamnée qu'à deux mois de prison par les juges de la dix-septième chambre correctionnelle.

Peut-être tinrent-ils compte de ce fait que la belle pécheresse fit montre d'un beau désintéressement — et si curieux, par ces temps de lucre et de vénalité — en dispensant gratuitement un spectacle rare et, si j'en crois le visage, de qualité...

DA S JUS DES

Les enfants punis

EVADÉE aujourd'hui des chambres correctionnelles, je poussai le tambour de la dixième chambre de la cour d'appel pour mineurs, présidée par l'excellent M. Baffos.

Je regrette à présent cette incursion. Certains spectacles ne sont pas faits pour moi. Je consens à rire des pantins, je veux bien m'indigner sur de hautes déesses, je sais pleurer sur les misères des hommes ou des femmes. Mais la vue de ces enfants, allongés là, dans ce box sombre, de ces enfants qui ne connaissent pas les caresses d'une mère, d'une sœur aînée, d'un maître affectueux, me tord le cœur.

La première, défendue par M^e Mouraud, n'a pas dix-sept ans. Elle est déjà mère. Le président Baffos l'a vue, l'an dernier, à Doullens, avec son bébé dans les bras. A sa sortie de la maison de redressement, elle plaça l'enfant en nourrice et revint sur le boulevard Sébastopol. Ce n'est que là, auprès des prostituées, qu'elle trouve des cœurs en qui verser sa détresse ; elle est seule et il faut payer les mois de nourrice. Les hommes me font rire, dououreusement, avec leurs belles tirades de morale primaire, eux qui ne savent que tourner autour de nos jupes et nous corrompre avec mille petites astuces, mille petites vilénies. Elle est seule avec son bébé ; elle a dix-sept ans ; elle est jolie, donc guettée, traquée par les hommes, qui n'hésiteront pas, lorsque, fourbue, elle se laissera cueillir sur le trottoir, par leurs représentants de l'ordre, à l'accabler de châtiments...

De cette autre, le beau-père a abusé. On

l'a placée en quelque maison d'éducation, pour l'éloigner de l'abjecte caresse. Elle a connu pire ; de mauvais conseils ; elle s'est enfuie. On l'a retrouvée, dans les faubourgs, se promenant avec des filles soumises, écoutant leurs leçons. Le président l'envoie à Sainte-Odile de Brinwilliers, où elle pourra, espère-t-il, apprendre un métier de son choix.

— J'irai vous y voir, dit le bon juge. Celle-là sera peut-être sauvée, car elle est laide...

Mais le gamin de dix-sept ans qui vola un caleçon, un briquet, un couteau, dont la chance serait de s'engager et qui ne le veut pas, dont la chance serait d'avoir un autre père que celui que je lui vois, encourageant à la résistance et insultant presque le tribunal ; mais cet enfant récidiviste du vol, qu'on envoie à Eysses, qui le sauvera ?

Et qui sauvera cette fillette, frêle et vicieuse, aux yeux hardis, qui fut déjà, à dix-sept ans, contrainte à la prostitution par un beau Corse, cette fillette que protège une vieille tante gâteuse et que défend M^e Abécassis, qui la sauvera lorsqu'elle n'aura plus, planant sur sa tête brune, les grandes ailes noires du jeune et valeureux maître, qui la sauvera le soir où, revenant de l'atelier, elle rencontrera sur sa route un homme adroit, à l'affût de sa jeunesse, de sa misère, de sa grâce, et qui lui fera miroiter la tendresse de son amour, les joies d'une vie facile, elle dont les jours sont tissés de malheur, entre la tante gâteuse et la besogne exténuante ; qui la sauvera ?

Je ne compte pas sur vous, hommes !...

Un homme étrange

Vous êtes un homme étrange ! Ainsi, le distingué président de Clavel interpelle Bernard, jardinier dans la banlieue parisienne, « homme entouré de la considération générale », disent les renseignements de police.

Marié, père de trois enfants, décoré du mérite agricole, et investi de fonctions semi-officielles, que pourrait-on demander encore à ce quadragénaire d'apparence si respectable ? Et cependant !

Le magistrat expose les faits :
LE PRÉSIDENT. — A la station-métro Concorde un homme d'âge, de belle prestance, a pris place en face de vous et, aussitôt, avez-vous déclaré, vous avez eu le coup de foudre.

LE PRÉVENU (les yeux baissés). — Voui !
LE PRÉSIDENT. — Car il est nécessaire de préciser que votre anomalie s'exerce, si j'ose dire, au bénéfice exclusif des messieurs âgés portant beau.

LE PRÉVENU. — Je lutte, mon président, autant que je peux contre ces mauvaises pensées.

LE PRÉSIDENT. — Votre vis-à-vis était un officier supérieur en retraite, âgé de soixante-cinq ans, mais, selon l'expression vulgaire, « bien conservé ». Vous avez déclaré « lui avoir fait de l'œil ».

LE PRÉVENU. — Il n'a pas compris.
LE PRÉSIDENT. — Nous comprenons cela. (Hilarité.) Alors, risquant le tout pour le tout, et brûlant vos vaisseaux, vous avez risqué un geste audacieux.

LE PRÉVENU. — Je suis tombé sur... un bec !

LE PRÉSIDENT. — La réaction de votre victime a, en effet, été foudroyante. Un vigoureux coup de poing vous a ramené, selon l'expression militaire, « à distance entière », puis, au prochain arrêt de la rame, l'on a procédé à votre arrestation.

Maintenant à la barre des témoins, dépose, cheveux en brosse, fine moustache conquérante et mouche impériale aux fils d'argent, l'officier en retraite.

LE TÉMOIN. — Je ne m'oppose pas à l'indulgence pour cet imbécile. Je l'ai corrigé comme il le méritait. J'espère que cela lui aura servi de leçon.

Sur ce, le tribunal écoute, en sa défiance, l'audacieux Bernard. Il fixe avec une telle insistance ces messieurs les juges, tout en plaçant *pro domo*, que le président déclare la cause entendue.

Le jardinier est condamné à trois mois de prison avec sursis. Pour son coup d'essai, le tribunal le rend à ses radis, carottes et chicorées, sans autres frais, espérant bien que de sitôt il ne s'attachera aux gros légumes.

Courrier juridique

Madame X... — Il nous est impossible de répondre à votre question, trop peu précise. Devant quel tribunal le procès concernant M. Aristide-Robert M... devait-il être appelé ? Envoyez-nous ce renseignement indispensable.

Basile M., Lyon. — Votre maîtresse, qui est une femme mariée, ne peut pas reconnaître actuellement l'enfant qui va naître de votre liaison. Comme son mari est interné dans un asile de fous, il est à craindre qu'elle ne puisse jamais divorcer (puisque la loi française n'autorise pas le divorce pour cause de démence de l'un des époux) et qu'elle ne puisse, en conséquence, jamais reconnaître cet enfant.

Mais, par contre, vous qui êtes veuf, vous avez le droit de le reconnaître. Vous n'aurez qu'à aller à la mairie et signer une déclaration devant l'officier d'état-civil. L'acte de déclaration de naissance de l'enfant ne doit pas contenir le nom de la mère, car celle-ci étant mariée, l'enfant serait alors considéré comme adultérin, ce qui rendrait nulle votre propre déclaration de paternité. Il n'y a qu'à mettre sur l'acte : « Né de tel père (votre nom) et de mère inconnue »...

Wadih M.-Z., Liban. — Puisque vous dites que votre père a intégralement réglé au commerçant, avec qui il était en rapport, les 4.000 francs qu'il lui devait, il doit avoir des reçus de ses versements. Nous ne comprenons donc pas comment son ancien créancier peut encore lui réclamer quelque chose. En tout cas, ce litige ne peut donner lieu à une plainte, car il s'agit d'une contestation purement commerciale.

Madame Fernand D..., Rang-du-Fliers (Pas-de-Calais). — La réintégration dans la nationalité française est une formalité gratuite.

M. D. Papastian, Lyon. — Si vous obtenez l'assistance judiciaire, vous n'aurez pas à payer les frais du procès. Les industriels avec qui votre cousin est en relations n'ont pas à vous communiquer le chiffre des affaires traitées.

TICÉ

HOMMES

Marche arrière

COMPTES RENDUS D'AUDIENCES
par
Simone FRANCE



A LA 17^e chambre correctionnelle, Mohamed, un grand diable de Kabyle, brun, à la tignasse bouclée, aux yeux qui brillent, est accusé d'avoir exercé sur sa femme les droits d'autorité maritale avec une excessive fermeté.

Mohamed est peintre en bâtiment ; il est venu en France en 1925, y a toujours travaillé avec une grande régularité. C'est un excellent ouvrier, mais il a le sang qui brûle. On le dit « jaloux et vindicatif ». C'est, en effet, le moins qu'on puisse dire de lui.

Le 19 mars dernier, sa femme, lasse de ses coups, l'avait quitté. Quand Mohamed rentra, il trouva la maison vide. Le lendemain, la jeune femme revint, dans l'après-midi, pour chercher ses affaires ; elle pensait que son mari serait au travail. Il était là...

On imagine la réception : le visage de Mme Mohamed (qui est une charmante petite Française blonde et toute tremblante à l'audience) en portait les traces. Mohamed, qui est un récidiviste de ce genre de violence, car il a été condamné pour le même délit, en 1938, à trois mois de prison avec sursis, avait à s'expliquer sur l'abus qu'il avait fait de sa puissance maritale.

Le président Patouillard cherchait l'explication de ce petit drame conjugal. Il n'y avait rien à dire sur la conduite de

Mme Mohamed. Elle a un enfant de dix-huit mois, qu'elle élève parfaitement ; son ménage est bien tenu. Elle est ravissante. Pourquoi Mohamed, au lieu de la chérir tendrement la brutalisait-il ?

— Oui, pourquoi ? demanda d'une voix justement sévère le président Patouillard.

Mme Mohamed hésitait à répondre. Le magistrat l'encourageait à parler : elle ne devait pas avoir peur.

On entendit à peine la réponse : Mohamed avait des mœurs contre nature. Pour témoigner sa passion à Suzanne (c'est le chaste prénom de la femme), il voulait employer un chemin interdit. Et Suzanne, qui en avait certes le droit, refusait de céder à ce caprice dégoûtant. Alors Mohamed cognait...

Mais Mohamed, dressé dans le box, poussa des hurlements. S'il était permis de mentir de la sorte : l'accuser, lui, de faire une chose pareille, alors que cette « chose » est interdite par le Coran et que, fidèle et pieux musulman, il en respecte les préceptes.

Jamais, protesta Mohamed, il n'avait accompli sur Suzanne autrement qu'à la loyale, et si l'on peut dire, à visage découvert, face à face, les travaux de l'amour qui permettent, de génération en génération, la transmission du flambeau.

Le tribunal condamna Mohamed à deux mois de prison. J. M.

Que de déboires !

M l'antiquaire Haudouin aime peut-être les vieux meubles, mais il préfère les jeunes gens, goût détestable ! Encore s'il s'agissait de jeunes femmes, je ne trouverais rien à reprendre à ce qu'il occupât ses loisirs avec elles. Mais un jeune homme ! Qu'il nous laisse cela, à nous et qu'il retourne vite, sans se retourner, à ses bibelots de porcelaine, à ses manuscrits parcheminés, à ses bahuts d'époque. Qu'il ne vienne pas pleurer sur les 3.000 francs qu'un jeune dévoyé lui vola un soir, après l'orgie. J'entends qu'il nie les faits et qu'il jure qu'il employa Léon Mathissel pour ramener celui-ci dans la voie normale. Léon (ô menteuse étymologie !) n'a rien du carnassier ; avec ses chétives épaules et son thorax étrié, il serait mieux à sa place dans un sanatorium que dans un boudoir de corrompu. En attendant, il n'est qu'à la 17^e chambre correctionnelle où il raconte que les 3.000 francs ne lui portèrent pas chance ; il acheta un beau costume et — une fois n'est pas coutume — quand il se vit pimpant, bien rasé, bien parfumé, bien vêtu, il voulut goûter à la femme.

Il manquait évidemment d'habitude pour... parler aux dames ; aussi ne faut-il pas s'étonner si la prostituée lui vola tout l'argent qu'il avait sur lui, tout l'argent de l'antiquaire.

Dégoûté plus que jamais des femmes, il retourna à ses anciennes amours, qui s'offrirent sous les espèces d'un de ces pédérastes professionnels qui vivent de la prostitution masculine comme les souteneurs vivent des femmes du trottoir.

Au matin, le vieux pédéraste préleva sa dime en s'emparant du complet neuf de Léon, ne lui laissant pour faire « la belle » aux environs des Halles que ses hardes fatiguées.

Et, pour achever la défaite du jeune dévoyé, le président de Clavel, sans égard pour tant de malheurs si bien mérités, lui inflige six mois de prison, six mois de solitude et de recueillement, durant lesquels, qui sait, Léon a peut-être chance de redevenir normal.

Au nom de la loi

Vous n'avez peut-être jamais entendu frapper à votre porte ni une voix mâle qui criait : « Au nom de la loi, ouvrez ! ». Moi non plus, mais j'imagine que cela doit faire un certain effet surtout si l'on est occupé, à ce moment-là, à toute autre chose qu'à laver sa vaisselle, si l'on est, par exemple, courbé sous la loi divine de l'amour. Je ne sais pas, au fait, pourquoi je vous conte ces balivernes ; vous êtes comme moi, vous êtes fidèles à celui que M. le maire vous assigna.

Quoi qu'il en soit, on est bien obligé de croire à l'adultère, puisqu'il y a des constats, des huissiers, des commissaires de police. Spécialement, je suis tenue de croire que Mme Veuillet enfreignait la loi divine qui veut que l'œuvre de chair ne soit consommée qu'en mariage, puisqu'elle est là, sur les bancs de la dix-septième chambre correctionnelle, puisque M. Gary, son partenaire, est à côté d'elle, et que M. Veuillet, à quelques pas des deux coupables, demande au tribunal de sanctionner une faute quidura trop et mit trop longtemps son honneur et sa réputation à dure épreuve — le front lui démange, à cet homme...

Le commissaire de police, cité en témoignage, rapporte qu'après avoir frappé à la porte, il dut attendre trois quarts d'heure avant qu'elle ne fût tirée. Et cependant, il redoublait de coups et d'injonctions impératives. Fallait-il qu'ils fussent occupés ou qu'ils eussent le sommeil dur après l'amour, à l'intérieur !

Encore ne réparèrent-ils pas complètement le désordre de leur toilette puisque le commissaire trouva une paire de chaussettes sous le lit et qu'il vient dire que les deux jouteurs étaient « en tenue négligée ».

Négligée ? Le terme les indigna. La femme enleva son chapeau et son manteau ; l'homme « tombe la veste ». Ce n'est pas pour faire un mauvais parti au commissaire ; ils veulent dire qu'ils étaient ainsi vêtus lorsque le magistrat inquisiteur troubla leur retraite.

Mais le président est épouvanté ; il craint qu'ils n'enlèvent, une à une, les pièces de leurs vêtements.

— Je vous en prie, pas de scandale. Je vous crois sur parole et je vous condamne, malgré cela, à vingt-cinq francs d'amende chacun.

M. Veuillet, dans son coin, montre par sa lippe, qu'il s'attendait à mieux...

Fausse monnaie

C'EST presque un lieu commun, en tout cas un couplet fort utilisé dans les plaidoiries, que l'appel au sentiment de pitié des jurés. Le chenapan a toujours un père ou une mère, une femme ou des enfants qui entrent dans le jeu de l'avocat pour arracher sinon des larmes aux juges populaires, tout au moins un verdict plus indulgent.

L'argument familial est une des recettes les plus courantes à la Cour d'assises : dans le procès des faux monnayeurs qui était jugé la semaine dernière à Paris, il ne pouvait être employé, car c'était une famille entière qui se trouvait réunie dans le box : le père Frédéric Manche, son épouse Berthe, les deux filles de Berthe, Madeleine et Renée et l'amant de Madeleine, Christian Bourdin.

Ils étaient là, rassemblés comme dans un compartiment de chemin de fer, les filles consolant leur mère, l'embrassant, la réconfortant, tandis que Bourdin, en tête de la rangée, jouait le rôle du personnage isolé, en désaccord avec tous ses alliés... de la main gauche.

La mère Manche — une tête de vieille paysanne, un marron sculpté — entre deux crises d'asthme, confessait son crime. Son gendre Clergeot (le mari de Madeleine) ayant été condamné en 1938 pour avoir fabriqué de fausses pièces de 20 francs, c'est elle qui avait recueilli la succession de la fabrique. Elle s'était mise à l'ouvrage

avec une compétence rapidement acquise.

Dans le logement de Saint-Maur, 7, avenue des Glycines et dans un pavillon qu'elle possédait à Savigny-sur-Orge, elle fabriquait la monnaie, que Bourdin écoulait pour ses achats courants.

Bourdin, imprimeur de son métier, était, semble-t-il, le véritable bénéficiaire de l'entreprise : à l'audience, il se fit passer pour un demi-innocent, mettant sur le dos de la famille Manche la responsabilité essentielle du faux monnayage.

Le père Manche, au savoureux accent franc-comtois, affirmait qu'il ignorait les « petits travaux » de sa femme :

— J'aurais jamais cru, dit-il, qu'elle se serait laissée séduire par de la fausse monnaie...

— A son âge — répondit le président Normand — on se laisse séduire par ce qu'on trouve...

Et, de fait, la vieille mère Manche, ne pouvait guère prétendre à inspirer des passions.

Bourdin a été condamné à 7 ans de travaux forcés, Berthe Manche et sa fille à 5 ans de réclusion ; la plus jeune fille Renée et Frédéric Manche ont été acquittés.

Commentaire inattendu du verdict : le père Manche adressa à ses juges ce petit discours :

— Vous êtes bien bons, messieurs les jurés, je ne le méritais pas, non, je ne le méritais pas... J. M.

LE "ROI DE LA DROGUE"

QUE pouvons-nous apprendre encore à nos lecteurs touchant la drogue, l'organisation modèle qu'elle comporte, les personnages puissants et riches qui en font commerce ? Oui, tout a été dit sur ce réseau de trafiquants jeté à travers le monde.

Mais il n'est pas sans intérêt de rappeler les agissements de Théodore Lyon, le « roi de la drogue », qui, avec son maître Eliopoulos, le Grec, riche à 70 millions, demeurera un des plus grands trafiquants de notre temps.

Théodore Lyon, lui, se gardait bien de toucher à la « marchandise ». C'est une besogne subalterne et pleine de risques et qui ne dure jamais bien longtemps.

Et puis, il est difficile d'innover en la matière. Tout a été fait, tous les trucs, voire les plus ingénieux, sont épuisés, connus des policiers.

Lyon voyait grand et installa pour son compte un laboratoire où des chimistes à sa solde traitaient la base morphine. Fabriquer la drogue est bien, encore que dangereux, mais en inonder les marchés clandestins est plus malaisé. Pour y parvenir, il faut recruter des hommes qui savent ce qu'ils risquent et sont exigeants. C'est introduire du coup le ver dans le fruit. Une indiscretion, une maladresse et, plus souvent encore, une dénonciation pure et simple et voici tout l'édifice s'écroulant.

Pour se garder, Lyon trouva en Chébat un complice complaisant. Quoi qu'il arrive, Chébat prendrait tout sur lui. Lyon devenait un mythe, insaisissable et pourtant tout-puissant.

Mais il n'est combinaison si bien montée qui n'échoue. On le vit bien, le 3 juin dernier, au moment où le Champlain s'appropriait à appareiller. Un garçon du bord, Bellanger, était

l'objet d'une surveillance discrète et adroite. Bellanger, c'était « l'homme aux grands pieds », traînant des chaussures trop vastes et munies de semelles démesurées. Quand tout est paré, les policiers surgissent, envahissent le poste affecté à Bellanger et découvrent, dans les valises de l'homme, deux kilos d'héroïne répartis dans de fausses semelles de caoutchouc.

La prise est bonne. Et Bellanger parle. Une valise contenant dix kilos de poison blanc est encore saisie.

De Bellanger et, d'échelon en échelon, on remonte à Chébat, à Peretti, à Bacula, à Vafadis et, enfin, à Lyon lui-même. Oh ! il se défend comme un beau diable ! En vain, car son rôle éclatera à la lumière des débats.

En cent pages, qui sont tout le roman de Lyon et de ses complices, les juges de la 10^e chambre correctionnelle situent les responsabilités de chacun.

Hélas ! la loi n'est plus à la mesure des opérations de nos rois de la drogue ! Elle prévoit, en tout et pour tout, le maximum de deux ans d'emprisonnement. C'est peu. On attendait un décret aggravant ces ridicules dispositions. Le décret n'est pas venu. On ne peut que le regretter. Lyon récolte le maximum, 10.000 francs d'amende et cinq ans d'interdiction de séjour. Les seconds rôles sont moins frappés encore.

Le riche Lyon, qui a subi, en détention, la plus grande partie de sa peine, sera bientôt, sa fortune à peine écornée, rendu à la liberté...

Sous d'autres cieux, il pourra, sans doute, reprendre sa fructueuse activité...

Comme cela est regrettable pour les dupes à venir et, aussi, pour la simple équité et le bon renom de notre doux pays !

E. P.



Une voiture suspecte est signalée : elle a brûlé signaux et barrages. Le téléphone fonctionne ; tous les postes sont alertés.

III (1)

REGION DU NORD
(De notre envoyé spécial.)



LIVRÉE à ses propres moyens, la douane serait un peu comme la police. Ses collaborateurs, quels que soient leur flair, leur intuition, leur dévouement à la cause publique et à l'administration, réussiraient, certes, de belles affaires, mais beaucoup de fraudeurs, riches, puissamment outillés et renseignés passeraient au travers des mailles de leurs filets.

Heureusement, il y a les indiscrétions, les indicateurs, les mécontents, les rancuniers qui ne pardonnent pas à leurs acolytes un partage de bénéfices mal fait ou l'éviction d'un « bon passage » rémunérateur. Alors, discrètement, anonymement, parfois ouvertement, ils signalent aux douaniers l'expédition intéressante, les chemins suivis, l'arrivée de la marchandise.

Il arrive, parfois que les « donnés » ont vent du piège et parviennent à savoir quels sont le ou les dénonciateurs. Alors, la vengeance joue, souvent cruelle telle celle pratiquée auprès d'un entrepreneur de travaux publics, coupable, dans le milieu fraudeur, d'avoir donné l'itinéraire d'un voyage d'ex-camarades et de les avoir fait prendre. Les amis de ces derniers entrèrent chez lui un soir, le corrigèrent, le firent sortir violemment devant sa femme que la terreur paralysait, le ligotèrent, allèrent l'enfermer dans une maison isolée où il serait mort de faim si la police, après de nombreuses et vaines recherches, ne l'avait sorti de sa cachette qui allait devenir pour lui un tombeau où on l'avait littéralement muré vivant.

On ne plaisante guère dans l'armée de la fraude et les « donneurs » risquent parfois leur peau. Les douaniers aussi et nombreux sont ceux qui ont été grièvement blessés dans des opérations répressives.

Un jour, une voiture, sorte de tank monstrueux, bardée de fer et d'acier est signalée dans la région de Condé. Elle a déjà réussi plusieurs expéditions.

Elle y parvient en roulant cahin-caha dans les champs, les terres labourées, franchissant les canalisations d'eau, les ruisselets, en bref, tous les petits obstacles qu'elle peut rencontrer dans la plaine. Les barbelés qui entourent les pacages ne lui résistent même pas. Elle entraîne tout, fil de fer et piquets. Dans un coin discret, abrité, ses conducteurs la débarrassent ensuite de tous ces impédiments.

L'affaire est sérieuse, la douane est sur les dents, les grandes routes sont gardées, les chemins creux et les passages peu connus surveillés, mais les pilotes de l'auto fantôme se méfient. Ils profitent des nuits sans lune où la pluie fait rage, où l'obscurité est totale. Ils envoient, par des émissaires, de faux renseignements signalant des expéditions fallacieuses sur divers points du territoire, éloignés les uns des autres suffisamment pour que la jonction entre les différentes patrouilles ne puisse se faire facilement.

La douane, comme la police, ne rejette jamais, *a priori*, une dénonciation anonyme. Elle vérifie, quitte à faire vingt fois chou-blanc pour réussir une seule. En l'occurrence, les fraudeurs, propriétaires du tank avaient poussé l'astuce, l'habileté à faire prendre, *flagrante delicto*, loin de leur terrain d'expériences, de malheureux comparses qui, pour une somme d'argent dérisoire, consentaient à aller « tirer » un ou deux mois aux frais du gouvernement.

Tout donnait à ces dénonciations un caractère d'authenticité indéniable. Pendant que la police arrêtait du menu fretin portant quelques kilos de tabac, le tank passait sa tonne dans quelque coin isolé et peu battu par les rondes.

Un soir, le lieutenant Lemaître, de Valenciennes, est « en planque », en troisième position, sur la route nationale, je veux dire par là, que, pour arriver jusqu'à sa petite troupe, il serait nécessaire, à une auto montée par des hommes audacieux, de franchir deux postes aux solides barrières, aux herses posées, et où veillent des douaniers résolus.

Il est deux heures du matin. Engoncés dans leur pèlerine, les doigts gourds, les « noirs » sentent la fraîcheur du matin qui les transpercent.

« Il n'y aura rien pour cette nuit », murmure d'un. Les autres acquiescent.

C'est fort vraisemblable. D'ailleurs, aucun d'eux ne

(1) Voir DÉTECTIVE N° 558 et 559.

NOS GRANDES ENQUÊTES

LA CONTREBANDÉ traquée



Après une longue poursuite, le brigadier Strady — que l'on voit ici, sur la droite — a réussi, avec ses camarades, à rejoindre la grosse voiture porteuse de centaines de kilos de tabac.



Deux douaniers, aidés de deux gendarmes, ont capturé à la frontière de Feignies une camionnette chargée de 1.150 kgs de tabac belge, ce qui représente une prise de 100.000 francs.





L'armoire aux minuties ! Comme son nom l'indique, elle renferme tous les menus produits, comestibles ou non, pris sur les frontaliers, depuis la miche de pain, le paquet de tabac, les boîtes de sardines dont le change ou le meilleur marché favorise l'achat.

peut sérieusement penser que des fous vont tenter pareille aventure : franchir des barrages défendus de la sorte et faire sauter pareilles barricades, fortement établies sur le ruban routier. Certes, il y a bien une dénonciation précise, mais il y a gros à parier qu'elle est fautive.

Tout de même, depuis un moment, on entend une espèce de bourdonnement léger parce que fort lointain. Peut-être une honnête bagnole de laitier, de maraîcher, de quelque voyageur de commerce ou civil rentrant tard ou levé tôt ? Le bruit se précise : il se rapproche, on l'apparenterait presque à un ronronnement de moteur d'avion.

Les douaniers ont établi une espèce de chicane, bordée à gauche par l'extrémité du poteau enrobé de fer et de l'autre par leur voiture placée de flanc. Les conducteurs s'enfilent ainsi dans cet étroit passage, au ralenti, avant de reprendre leur chemin après vérification de leurs papiers et chargement. L'auto dont on entend le ronflement arrive à l'extrémité de la ligne droite, tous feux donnant. Les faisceaux lumineux des phares inondent, comme des sunlights au studio, la scène : barricade, douaniers en attente, leur voiture tout près. Un « noir » s'est mis devant, remue, à bout de bras, sa petite lanterne rouge, qui signale l'obstacle et intime l'arrêt au conducteur.

Jusqu'à-là, remarquez bien, cette puissante voiture — cela s'entend à son moteur — a toutes les apparences d'une honnête auto. Elle va à une allure modérée, ses phares sont allumés, elle n'a pas l'air pressée. Rien n'autorise les douaniers à la prendre pour un véhicule de contrebandier, fonçant plein tube pour briser les obstacles possibles ou pour semer des poursuivants. Non, rien.

Mais, le feu rouge décrivant dans la nuit sa courbe ininterrompue ne l'arrête pas. Le conducteur ne l'a peut-être pas vu ? Le douanier accentue son mouvement giratoire quand soudain, les gros phares s'éteignent tout à coup, rendant l'obscurité plus opaque encore, les yeux s'étant habitués à cette lueur.

En même temps, le ronflement du moteur se fait plus violent, plus rapide. On comprend que le conducteur l'accélère et qu'il force. Le douanier fait un saut de côté comprenant que le fraudeur — nul doute que c'en est un — va pousser comme un sourd droit devant lui.

Il arrive en trombe sur la chicane. On comprend pourquoi il a laissé si longtemps ses phares éclairés. C'est pour mieux la voir et comme il va l'aborder dans la nuit sombre, il a tenu à la bien repérer. Les douaniers sont sur les bas-côtés, prêts à bondir. Leur situation est périlleuse. Ils opèrent à l'aveuglette, ayant tout éteint eux aussi pour ne donner à l'assaillant — le mot n'est pas trop fort — le moindre point lumineux qui puisse l'orienter.

Devant l'obstacle — le tank, car c'est lui — fait un brusque à gauche et s'engage dans la chicane, non sans avoir arraché au passage quelques piquets d'acier au mât placé en travers.

Le lieutenant Lemaître, durant ce ralentissement de vitesse forcée, saute sur le marchepied du tank ou croit y sauter. Il n'y en a pas. Aucune aspérité pour se raccrocher. Si, tout de même : la poignée de la portière ; il la saisit à pleine mains. Hélas ! Elle est faite de lames de rasoir, qui le blessent cruellement. Il se cramponne tout de même, avec l'énergie des hommes pour qui le devoir est tout. Seulement, la portière de sa voiture à lui est restée ouverte lorsqu'il a quitté son siège et le heurte violemment. Il tombe, le crâne fracturé.

Tout ceci, notez-le bien, se passe en deux secondes, sur une longueur d'environ huit mètres. Les douaniers tirent un véritable feu de mousqueterie sur la forteresse ambulante, de quoi mettre en pièces ou trouver comme une écumeoire une voiture normale. Toujours ce fatidique moteur ronfle, ces roues tournent, cette voiture avance. Impossible de s'y accrocher, de se faire traîner, de saisir quelque objet dépassant de la carrosserie. Rien ne sort de cette coque cuirassée, passée à l'huile pour la rendre encore plus glissante.

La rue tourne à angle droit quelques mètres plus bas. D'un violent coup de volant, l'automobiliste engage son lourd véhicule, lequel disparaît, poursuivi par les douaniers qui courent après, mais à pied, n'ayant pas encore eu le temps de mettre en marche leur voiture.

Les uns s'affairent auprès de leur chef, qui râle doucement, ayant perdu complètement connaissance.

D'autres sautent en voltige dans leur 301 et commencent la poursuite. Elle dura peu. Quatre kilomètres plus loin, ils trouvèrent la voiture meurtrière vide de ses occupants. 1.200 kilos de tabac y avaient été abandonnés. On ne sut jamais quels avaient été ses propriétaires et les meurtriers du lieutenant Lemaître n'ont jamais été connus. Heureusement, le brave officier, après de longs mois d'hôpital, est aujourd'hui remis de ses graves blessures et cette aventure dramatique n'est plus pour lui qu'un mauvais souvenir.

L'Oiseau Bleu

Dans la région frontalière qui borde Valenciennes au nord, les habitants connaissent bien cette voiture aux ailes bossues, dont les enjoliveurs de roues manquent, qui porte sur son capot de nombreuses traces d'emboutissage, dont les marchepieds, éraflés et branlants semblent atteints d'une perpétuelle danse de Saint-Guy. C'est l'auto de la brigade volante de la douane, ironiquement baptisée ainsi par ses occupants familiers.

Son chauffeur est si habile, si allant, si téméraire que les grosses voitures de fraudeurs aux moteurs poussés n'ont aucune chance de lui échapper. Munie de pneus spéciaux, insensible aux blessures des balles ou des clous semés sur la route, elle ne s'arrête que sa mission accomplie, c'est-à-dire lorsque l'auto fuyarde est à sa merci avec son précieux chargement.

Il faut l'ingéniosité des « noirs », leur cran, leur agilité pour faire de cet engin qui semble anachronique un dangereux et implacable poursuivant, qui enlève toujours la victoire, quelle que soit son infériorité en puissance et en vitesse.

Il faudrait des colonnes pour raconter les exploits de ces hommes, dont les prouesses dépassent, et de beaucoup, toutes les acrobaties du cinéma américain.

Un matin, l'inspecteur principal Bugermeister et le capitaine Royneau, commandant la région de Valenciennes reçoivent l'indication suivante : Grosse voiture Buick passera, vers 2 heures, venant de la direction de Quiévrain. 1.500 kilos de tabac à bord.

Branlebas de combat, L'Oiseau Bleu, tous feux éteints se place en bonne position, à un carrefour. Effectivement, à l'heure dite, ayant franchi sans coup férir la zone dangereuse, l'auto fraudeuse est exacte au rendez-vous. Elle n'a garde d'obtempérer aux signaux d'arrêt, casse le poteau lancé au travers de la route et de toute la force de ses 40 CV continue sa course à l'intérieur du territoire. Maintenant, la voie est libre. Il s'agit de semer la petite torpedo dont la présence n'a pas échappé à l'œil sagace des contrebandiers. La poursuite commence. Quoique lourdement chargée, la Buick prend de l'avance tout d'abord. Les 11 CV de la pétrolelette donnent tout leur souffle. Par la portière ouverte, le brigadier Strady, un as de la brigade suit la fuite éperdue, ne perdant pas un mouvement de la voiture fuyarde. Il a tiré dans les pneus. Elle n'a pas accusé le coup. Dans la nuit, ce n'est pas facile de viser juste surtout à cette allure. Les villages succèdent aux petites cités endormies sans que les fraudeurs perdent un pouce de terrain, mais sans lâcher non plus le roquet attaché à leurs pas.

Dans un pays bordant le canal de l'Escaut, la Buick éteint tout à coup ses phares. C'est la nuit noire. Le chauffeur de l'Oiseau Bleu se méfie... heureusement. La rue aboutit au canal. Un mètre de plus et c'était le plongeon fatal. Sur la droite, la Buick continue sa course folle.

Des chalands sont amarrés au quai. Des pontons les relient à la rive. Avec une stupéfiante audace, les fraudeurs empruntent ce pittoresque et dangereux chemin latéral, suspendu au-dessus des eaux. L'Oiseau Bleu ne lâche pas sa proie et suit... Heureusement qu'il n'y a pas de continuité entre les plans inclinés, sinon, ce serait la chute dans l'eau sombre et froide. Cette acrobatie fluviale se termine au bout du patelin et la voiture des fraudeurs reprend la rude route pavée et somme toute, plus sûre qui va rejoindre la nationale.

Il y a plus de 60 kilomètres que cette poursuite nocturne dure.

Elle va se continuer vers Saint-Quentin, sans répit, sans interruption. Dans les tournants, l'Oiseau Bleu rattrape le chemin perdu sur la ligne droite. Elle vire sur « les chapeaux de roue ». Elle s'essouffle un peu dans les côtes, mais l'autre aussi, car elle a le handicap du poids. La partie devient presque égale.

Peu avant Saint-Quentin, une longue rampe se présente. Strady n'a pas cessé ainsi que son collègue, d'asperger la bagnole d'un feu nourri, visant les roues. Il semble, à un moment donné, qu'elle a du plomb dans l'aile. Elle ralentit légèrement.

Soudain, deux hommes sautent à droite et à gauche, mais les portières se referment. Il doit y avoir encore du monde à l'intérieur.

— Freîne, hurle Strady à son chauffeur. Je saute. Celui-ci, éterné peut-être par le long effort fourni se trompe et accélère. A 70 à l'heure, le brigadier saute et comme un lièvre qui a reçu la charge, boule sur l'asphalte et reste évanoui. L'Oiseau Bleu continue sa route pour essayer de rejoindre la Buick qui fonce toujours...

Miracle

Strady se réveille. Il lui semble qu'il a perdu connaissance depuis longtemps. Il tâte autour de lui. Il a fini sa trajectoire dans le petit ruisseau qui borde la route, et se lève péniblement.

— Rien de cassé, murmure-t-il. Au même instant, il aperçoit à deux mètres une forme qui aussi péniblement que lui, se relève et veut fuir. C'est un des hommes de la Buick qui, ayant touché le sol un peu brutalement, s'est évanoui pendant quelques minutes et revient de loin. Hélas ! c'est pour tomber de Charybde en Scylla. Strady le ceinture. A peu de distance, un autre individu cherche à se dissimuler derrière les arbres du boqueteau. Il est aussi mal en point que son collègue : sa descente en voltige de la voiture n'a pas été plus heureuse. L'énergique et solide Strady, qui a récupéré plus rapidement qu'eux, le fait également prisonnier.

Cependant, l'Oiseau Bleu coursait toujours la voiture fuyarde. Au bout de trois kilomètres, elle la rejoignait. Stupéfaction ! elle était vide. Sans conducteur, elle avait poursuivi sa route... On trouva, dans la malle arrière et à l'intérieur, le tabac que l'indicateur mystérieux... ou connu avait annoncé. Strady porta durant longtemps le

front bandé. Il reçut un témoignage de satisfaction de ses chefs, sur beau papier couché. La Douane n'a pas beaucoup de moyens pour récompenser ses loyaux et fidèles serviteurs qui risquent leur vie pour la cause publique.

Brebis galeuses

On peut mesurer la haute valeur morale de ces hommes en constatant avec quelle énergie, faisant abstraction totale de toute camaraderie, ils éliminent de leurs rangs les brebis galeuses, les mauvais agents qui faudent.

L'un d'entre eux, sujet d'élite au début de sa carrière, était devenu lieutenant grâce à son intelligence, son zèle, son travail acharné. Ses deux sœurs d'argent grisèrent-elles le lieutenant H... ? On ne sait.

Toujours est-il qu'à Hazebrouck, où il opérait, diverses malversations, par lui commises, arrivèrent aux oreilles de ses chefs. Certainement, sa solde modeste ne lui permettait guère les fastueux dîners, les parties fines qui étaient devenus la fable de la petite sous-préfecture. Un jour, il fut pris passant dans sa voiture quelques milliers de cigarettes de luxe.

Ce trafic durait depuis longtemps. Naturellement, les douaniers ne soupçonnaient pas cette fraude, car du jour où ils en eurent la certitude, ils soumièrent l'auto de leur chef à un examen aussi minutieux que celle d'un quelconque pékin.

Le lieutenant H... fut cassé et remis préposé. Il regagna les galons de brigadier. On pensait qu'il s'était amendé. Hélas ! le démon le tenait et il fut repris une fois encore. Il quitta dès lors l'administration pour la prison. C'était la déchéance et de degré en degré, il tomba jusqu'à l'espionnage. En mai dernier, la Cour d'assises du Nord le condamnait à 20 ans de travaux forcés.

Un autre, le sous-brigadier D... utilisait la voiture de son capitalne. Ce dernier, au demeurant fort honnête homme, ne se doutait pas qu'il transportait, sous ses fesses, quantité d'objets passibles des droits de douane. A ses côtés, le sous-brigadier, agent bien noté, passait, à la barbe de ses camarades, tabac et lingerie fine.

Personne, parmi ces derniers, n'eût pensé un seul instant que la voiture officielle du capitaine véhiculait semblable marchandise, ce dernier moins que tout autre. Arrivé au garage, D..., après le départ de son chef, enlevait le tout et le vendait à des comparses.

Cela aurait pu durer longtemps, quand, un jour, D... força la dose. Il habitait un pays frontalière et le douanier de service vit la voiture, d'apparence légère, monter péniblement une côte relativement peu dure. Le soupçon naquit de ce spectacle. Il en fit part à ses collègues et D... qui se croyait sûr de l'impunité, fut pincé. Révoqué et condamné à la prison, il est devenu fraudeur. On le voit parfois, rôdant autour de la frontière, mais ne quittant pas le sol belge. Il organise des expéditions, sans jamais y prendre part, le jeu serait trop dangereux.

Un receveur des douanes, qui eut aussi un moment de défaillance, finit plus tragiquement. M. M... était un remarquable fonctionnaire, jusqu'au jour où le démon du jeu en bourse vint le visiter. Il fit, dès lors sienne, la caisse de la douane et y plongea sans discrétion. Il était trop intelligent pour ne pas comprendre qu'un jour ou l'autre, il serait pris. Alors, un soir, où le paysage croulait sous une pluie inlassable, il se fit « hara-kiri ». Il avait rapporté d'un séjour aux colonies un énorme poignard. Il se l'enfonça dans le cœur, la veille où l'inspecteur des finances chargé d'examiner sa comptabilité, se penchait sur les livres et allait découvrir sa faute. Il avait payé.

(A suivre.)

Hubert BOUCHET.

La présentation de ce numéro est de J.-G. SÉRUZIER

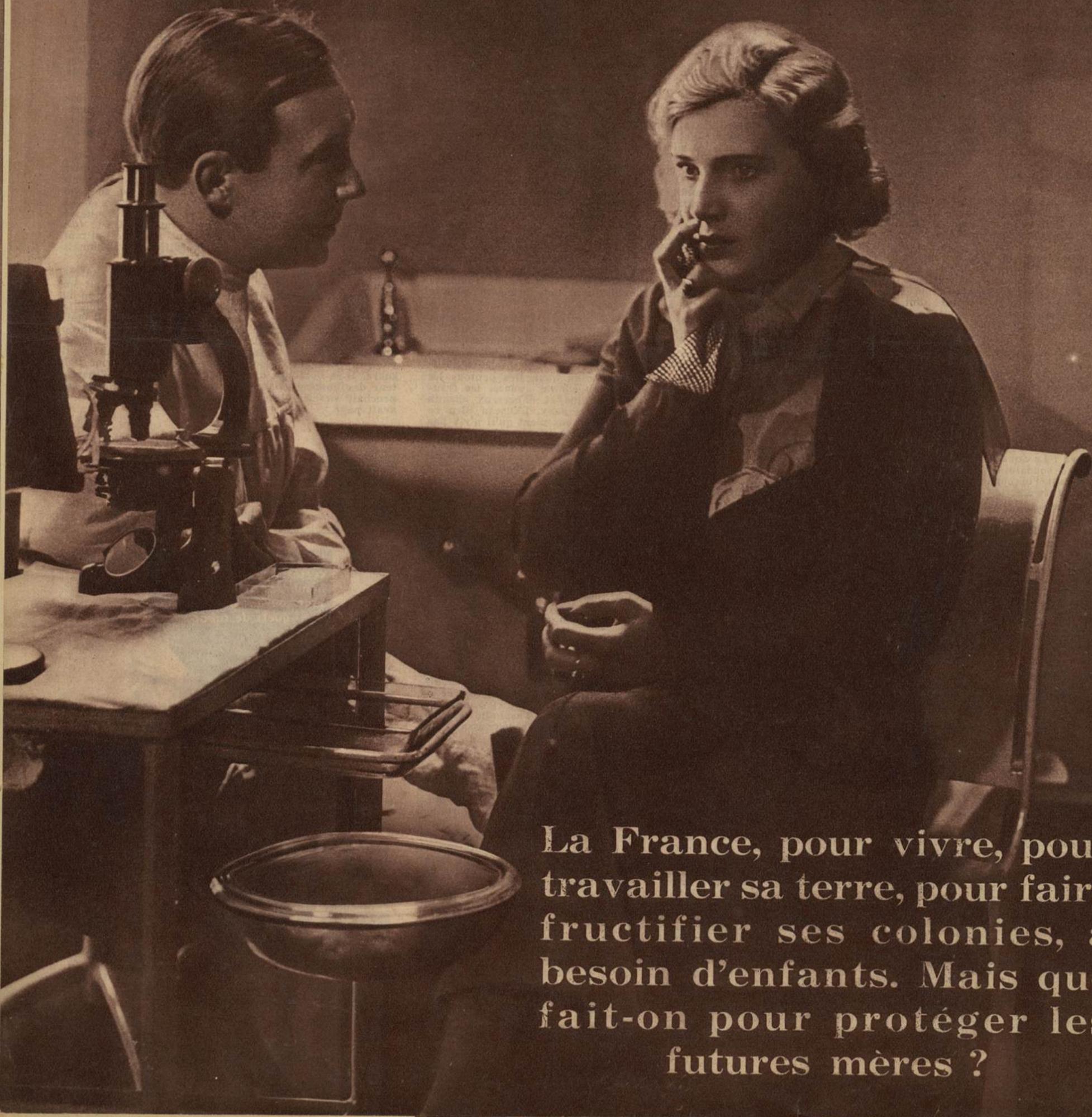
Une fouille minutieuse, certes, mais nécessaire. De nombreux frontaliers passant souvent plusieurs paquets de tabac.



DETECTIVE

Directeur :
MARIUS LARIQUE

CRIME CONTRE LA NATALITÉ



La France, pour vivre, pour travailler sa terre, pour faire fructifier ses colonies, a besoin d'enfants. Mais que fait-on pour protéger les futures mères ?